

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 JANVIER 2019

### PROCES-VERBAL

Vu pour être annexé à la  
Délibération du Conseil Municipal  
en date du 25/01/2019 - Aff. 1.2



Le Maire,

A. TAÏBI

**Membres :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-quatre janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni salle des Mariages, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

**Étaient présents :**

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN.

**Étaient absents représentés :**

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
Mme Zaïha NEDJAR	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Monsieur Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	M. Géry DIKOKA NGOLO
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
M. Abdelfattah MESSOUSSI	a donné pouvoir à	Mme Lidia AMZAL
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Teragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie JEANNOT
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Madi BOINA BOINA

**Étaient absents :** M. Lamine SAÏDANE, M. Erol ERSAN, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Najewa HAMMANI, M. Khader ABDELLALI

**Sont sortis en cours de séance :** M. Azzédine TAÏBI, à l'affaire 3.4

**Secrétaire de séance :** M. Mathieu DEFREL

**0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire**

Marie-Claude GOUREAU signale à Monsieur le Maire que le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire n'a pas été transmis et ne se trouve pas sur les tablettes.

Monsieur le Maire s'étonne. Les élus devraient normalement l'avoir sur leur tablette.

Les élus confirment qu'ils ne disposent pas de ce compte rendu.

Monsieur le Maire reporte donc cette communication au prochain Conseil municipal qui aura lieu le 21 mars. Le compte rendu se trouve habituellement dans le dossier.

**Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce que, dans l'ordre du tableau, Monsieur Sean NKOLO-MAYE devait être désigné secrétaire de séance mais il est absent. Toujours dans l'ordre du tableau, il devait être remplacé par Monsieur Khader ABDELLALI qui est également absent. Le secrétariat de séance revient donc à Monsieur Mathieu DEFREL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ** Monsieur Mathieu DEFREL, Premier Adjoint au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire voudrait dire quelques mots d'introduction avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil municipal. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes pour ce premier Conseil municipal de l'année 2019. L'équipe municipale a souhaité placer cette nouvelle année sous le signe de l'égalité républicaine. Monsieur le Maire ajoute que cette soif d'égalité est au cœur des revendications et des mobilisations, à la fois, des gilets jaunes, des blouses blanches, des stylos rouges et des robes noires. Elle est également au cœur des revendications et des mobilisations des Stanois et de l'équipe municipale depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire évoque l'égalité d'accès aux services publics, à la fois pour le maintien de La Poste mais également de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Il évoque aussi l'égalité dans les moyens investis par l'État au sein du département ainsi que dans l'accès

à l'emploi, au logement et aux droits les plus fondamentaux. Enfin, **Monsieur le Maire** rappelle la bataille pour l'égalité d'accès aux transports menée par l'équipe municipale depuis le début du mandat. L'équipe municipale ne demande pas l'aumône, ce n'est pas dans son habitude, ou un traitement particulier ; elle demande simplement l'application concrète du droit commun, comme partout, ni plus ni moins.

Cette revendication n'est pas nouvelle mais elle a pris, depuis 2018, un écho particulier et important. En effet, ce que disait la majorité depuis des années a été confirmé dans un rapport parlementaire produit par deux parlementaires, qui ne sont d'ailleurs pas parlementaires de Seine-Saint-Denis. Ce rapport précise que l'État recule partout et pour tous. **Monsieur le Maire** indique que lorsque l'équipe municipale se mobilisait pour davantage de policiers, elle ne disposait pas de données d'un rapport parlementaire mais elle avait eu raison de le faire. Il précise que la ville de Stains dispose d'un policier pour plus de 500 habitants contre un pour 300 à Paris. L'équipe municipale n'avait pas connaissance de ce rapport lorsqu'elle s'est mobilisée aux côtés des parents d'élèves et des enseignants afin de demander plus d'équipes éducatives, d'enseignants et de personnels encadrants. Là encore, pour **Monsieur le Maire**, l'équipe municipale avait raison. En effet, ce rapport indique que l'établissement le plus doté de Seine-Saint-Denis sera toujours moins bien doté que le moins bien doté des établissements parisiens. L'équipe municipale connaissait déjà cette réalité mais **Monsieur le Maire** trouve intéressant qu'elle figure dans un rapport parlementaire. Il explique avoir plusieurs dizaines d'autres exemples.

C'est la raison pour laquelle **Monsieur le Maire**, avec ses amis et collègues, Sylvine THOMASSIN, Maire de Bondy, Mohamed GNABALY, Maire de l'Île-Saint-Denis et plus récemment, Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, a décidé, à son initiative, de déposer un recours contre l'État pour rupture d'égalité. Cette bataille sera très longue mais, pour **Monsieur le Maire**, nécessaire et indispensable pour les habitants de ces villes. L'équipe municipale refuse que les Stanois continuent à subir la double peine : une discrimination territoriale totalement instrumentalisée qui s'ajoute aux conséquences désastreuses des politiques d'austérité qui minent ces territoires depuis de très nombreuses années.

Le Conseil municipal va d'ailleurs débattre ce soir des orientations budgétaires de l'année. Farida AOUDIA-AMMI aura l'occasion de présenter les orientations de la majorité pour un budget de combat, de résistance et d'égalité sans augmentation d'impôts, précise **Monsieur le Maire**. Le contexte budgétaire national est extrêmement compliqué et le contexte institutionnel toujours incertain. **Monsieur le Maire** évoque un contexte budgétaire fondé sur les inégalités d'un Président ainsi que d'un gouvernement complètement déconnectés des aspirations et des besoins réels de la majorité de la population. Les orientations budgétaires de la ville de Stains sont ambitieuses, sérieuses et responsables. Elles maintiennent un haut niveau d'investissements et de services publics pour tous les habitants.

Pour **Monsieur le Maire**, ces orientations budgétaires s'inscrivent dans une politique de gestion rigoureuse des deniers publics. La dette a en effet baissé de plus de 20 %. Il s'agit, là encore, de choses très concrètes depuis le début du mandat. La capacité de désendettement est passée, quant à elle, de 17 ans en 2015 à approximativement 9 ans

## Ville de Stains

aujourd'hui. **Monsieur le Maire** souligne que l'équipe municipale se mobilise pour développer des projets ambitieux et multiplier des échanges exigeants et productifs avec l'ensemble des partenaires. Tout d'abord avec Plaine commune en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie des Stanois. Il reste encore beaucoup à faire mais l'équipe municipale a multiplié les rencontres de proximité avec les agents de Plaine commune afin d'améliorer concrètement les questions liées à la voirie et au stationnement. **Monsieur le Maire** cite notamment l'exemple important des actuels travaux rue Francis Auffray qui avancent très bien et qui seront, la municipalité l'espère, très prochainement finalisés. Il évoque également les travaux qui vont démarrer sur la rue des Huleux. Des travaux d'aménagement vont être réalisés devant le Centre Municipal de Santé (CMS) afin de créer une belle et agréable place et refaire le parking. Une intervention est également prévue sur la rue Louis BORDES pour éviter le phénomène des stationnements anarchiques qui existe aujourd'hui à Stains.

En ce qui concerne la lutte contre les incivilités, l'équipe municipale a pris ses responsabilités en créant, dès 2018, la brigade verte qui arpente déjà avec succès les rues de la ville de Stains. Elle lutte contre les dépôts sauvages et toutes les sortes d'incivilités. **Monsieur le Maire** note que les résultats sont déjà extrêmement intéressants. Le permis de louer a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il a d'abord été instauré sur le quartier de l'avenir mais **Monsieur le Maire** a très rapidement souhaité l'étendre sur le reste de la commune. Il s'agit d'un instrument supplémentaire dans l'arsenal de l'équipe municipale pour lutter contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne. **Monsieur le Maire** le rappelle, l'équipe municipale et lui-même ont tenu cet engagement qu'ils avaient pris.

L'année 2019 marquera également la mise en œuvre concrète du plan de lutte contre l'habitat indigne ainsi que la poursuite de l'accompagnement de sept copropriétés en difficulté avec le POPAC (*programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés*). **Monsieur le Maire** a eu récemment l'occasion de rencontrer un certain nombre de copropriétaires concernant cette question. Il souligne que le travail est déjà bien amorcé. **Monsieur le Maire** évoque également la signature du protocole de l'ANRU (*Agence nationale pour la rénovation urbaine*) à la fois sur le Clos Saint-Lazare et sur la Prêtresse avec une ambition très forte d'obtenir une rénovation de qualité des logements ainsi que des espaces publics.

Il signale le rendu de l'étude du centre-ville pour un projet de requalification globale du centre-bourg de Stains pour le rendre encore plus agréable, plus piétonnier et plus attractif avec ses commerces de qualité diversifiés. À ce sujet, **Monsieur le Maire** souhaiterait se féliciter de l'arrivée d'un nouveau boucher sur le marché de l'avenir qui a démarré son activité dimanche dernier. Par ailleurs, les études pour les travaux de rénovation de la Mairie sont engagées. L'équipe municipale le fait pour rendre à cet Hôtel de Ville sa splendeur d'antan. **Monsieur le Maire** précise que des travaux thermiques vont être réalisés au niveau du CMS. Les aménagements du pôle administratif, et en particulier l'accueil au public, vont être poursuivis. La reconstruction de la Maison pour tous Yamina SETTI a été très bien accueillie lors du café citoyen la semaine dernière, l'équipe municipale a annoncé le démarrage des travaux à une cinquantaine d'habitants du Moulin Neuf.

**Monsieur le Maire** évoque également des travaux importants dans différents groupes scolaires. Ces derniers sont déjà réalisés depuis le début du mandat. Côté aménagements, la ZAC des Tartres se poursuit. La mutation est assez importante avec, **Monsieur le Maire** le rappelle, presque 1 000 logements diversifiés, la construction d'un groupe scolaire, la création d'un gymnase avec le Conseil départemental, l'implantation de commerces de proximité, une réflexion importante pour pouvoir y installer des structures de petite enfance, en particulier des crèches et, le plus important, la sanctuarisation de près de 16 hectares d'espaces verts dédiés à l'agriculture urbaine ainsi qu'à différentes activités tournées vers l'environnement. Le Conseil municipal verra ce soir le projet des Tartres Nord avec l'arrivée très prochaine du Crigen que **Monsieur le Maire** a une nouvelle fois rencontré. Des commerces, des restaurants et des salles de sport vont être implantés. Un hôtel devrait également voir le jour sur cette zone. Il s'agit, pour **Monsieur le Maire**, d'un quartier extrêmement important avec la proximité immédiate de la gare T11 et, très prochainement, la création d'un centre de formation.

**Monsieur le Maire** aura bientôt l'occasion d'accueillir le Président OLLIER qui a accepté son invitation pour venir poser la première pierre du très beau projet « Inventons la Métropole ». Il rappelle que la première pierre de ce projet, sur la métropole, sera à Stains. Les Stanois peuvent en être fiers. **Monsieur le Maire** a échangé avec le Président OLLIER et ses collaborateurs. Il explique qu'ils ont vraiment souhaité marquer leur occasion d'être présents. Ils ont également salué le très bon travail de l'équipe municipale avec l'ensemble des services et Plaine commune afin que ce projet puisse sortir de terre avec l'installation du Crigen.

**Monsieur le Maire** souhaite également évoquer la volonté de l'équipe municipale de maîtriser l'aménagement de la ville de Stains notamment grâce aux conventions avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour accompagner la mutation de nos axes départementaux. **Monsieur le Maire** pense en particulier à Gorki et Stalingrad. Des transports de qualité vont voir le jour sur ces axes dans les prochaines années. C'est en tout cas la bataille que mène l'équipe municipale. **Monsieur le Maire** se réjouit de porter, avec Plaine Commune et le département, un projet global et cohérent des dossiers d'objectifs et de caractéristiques principales. Il s'agit de la dernière étape avant le dépôt du Contrat Plan Etat Région (CPER) qui est prévu pour la période 2020 - 2025.

Pour **Monsieur le Maire**, l'ensemble de ces projets tournés vers les Stanois traduisent du concret et du solide. Ils sont le fruit d'un long travail mené au quotidien depuis le début du mandat. **Monsieur le Maire** voudrait en profiter pour remercier chaleureusement les agents du service public qui se mobilisent chaque jour sans compter leur temps, leur énergie et leur dévouement afin d'améliorer la ville de Stains, la rendre plus belle, plus agréable et de meilleure qualité. Les premières assises du personnel se tiendront le 12 février 2019. **Monsieur le Maire** explique que ce sera l'occasion d'échanger et d'encore améliorer le service public de demain afin qu'il soit de qualité, moderne et tourné vers les habitants.

**Monsieur le Maire** souhaiterait terminer par le vœu qui sera présenté par la municipalité en faveur de l'adoption d'une zone à faibles émissions sur l'ensemble du territoire

métropolitain. Francis MORIN évoquera le sujet à la fin de ce Conseil municipal. Il s'agit, là encore, d'une question d'égalité. L'équipe municipale refuse que le territoire de Stains récupère les camions les plus polluants qui seront exclus de cette zone. La MGP (Métropole du Grand Paris) ne peut pas, pour Monsieur le Maire, créer une inégalité de fait alors qu'elle est censée, dans ses actes, les réduire. La majorité est cohérente, engagée et déterminée. Elle va continuer à se mobiliser en 2019 comme elle le fait chaque jour depuis le début du mandat afin de défendre les droits et la dignité des Stanois. Elle souhaite que Stains et les Stanois soient dignes et fiers. Monsieur le Maire remercie les élus pour leur écoute.

**Affaire n°1.2 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire souligne que les élus disposent de ce rapport qui explique tout le travail mené au sein de la collectivité. Ce travail vise à réduire les inégalités et faire en sorte que cette politique de ressources humaines soit également une politique tournée vers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un travail extrêmement important a déjà été mené. Les élus pourront voir, grâce aux différents graphiques, la répartition entre les femmes agentes et les hommes agents de cette collectivité. Monsieur le Maire souligne qu'il y a 70 % de femmes au sein de la collectivité de Stains. La moyenne, de manière générale, est déjà assez importante au sein des collectivités locales. La ville de Stains se situe au-dessus de la moyenne.

En ce qui concerne la répartition entre les catégories A, B et C, on constate une part très importante des femmes sur la catégorie C. Les élus peuvent consulter le détail sur le travail mené, un certain nombre des actions menées par l'équipe municipale et des valeurs qu'elle porte. Monsieur le Maire pourrait par exemple évoquer les marches exploratoires qui se sont tenues à Stains. Ce fut, pour lui, un travail extrêmement intéressant qui a mobilisé de nombreuses femmes des quartiers populaires. Elles ont mené un travail de terrain qui peut par exemple être appelé « diagnostic en marchant ». Monsieur le Maire rappelle que Stains est une des premières villes à avoir initié, depuis de très nombreuses années, le travail du réseau de violences faites aux femmes. Ce travail a été réalisé avec beaucoup de partenaires et notamment l'Amicale du Nid ou l'association Femmes solidaires. La ville de Stains travaille depuis de très nombreuses années avec ses partenaires sur ce sujet.

Monsieur le Maire évoque également un nombre important d'actions portées ou co-organisées par la municipalité, le Conseil départemental et le tissu associatif qui est totalement engagé dans ce domaine. Monsieur le Maire invite les élus à prendre acte des éléments détaillés de ce rapport et de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Stains. Il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre toutes les formes d'inégalité. Néanmoins, pour Monsieur le Maire, le travail et l'action sont déjà fortement engagés. L'équipe municipale tiendra le cap à Stains sur ce sujet.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques sur ce rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : **PREND ACTE** des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune de Stains.

**Affaire n° 2.1 - Accroissements temporaires d'activités**  
Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI a deux rapports concernant les ressources humaines à présenter ce soir. Le premier est un rapport sur les accroissements temporaires d'activités qui correspondent aux besoins exprimés par les services en situation d'accroissement temporaire d'activité. Les élus ont notamment pu constater, au travers des précisions mentionnées dans le rapport, que ces besoins sont essentiellement exprimés pendant l'été. Ils correspondent principalement aux actions et aux activités proposées aux Stanois, aux enfants, aux jeunes et à leurs familles pendant cette période. Farida AOUDIA-AMMI précise qu'ils peuvent en bénéficier grâce au recrutement de ces saisonniers au moment de l'été. L'équipe municipale propose aux élus, pour pouvoir anticiper au maximum le travail de recrutement, de passer cette délibération plus tôt que d'habitude. En effet, elle était passée, l'année dernière, au mois de mai.

**Monsieur le Maire** remercie Farida AOUDIA-AMMI et s'enquiert d'éventuelles remarques avant de passer au vote. Il cède la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN s'étonne de voir dans la mission communication que deux agents soient recrutés sur cette période, ce d'autant plus si ce recrutement a à voir avec les activités liées à l'été. Il évoque le nombre d'agents dans la mission communication qui tourne autour de 15 personnes qui, selon lui, est déjà beaucoup pour une ville comme Stains mais il n'est pas surpris. En revanche, le recrutement de deux personnes supplémentaires, même si c'est uniquement pour cette période, lui semble beaucoup.

**Monsieur le Maire** s'enquiert d'éventuelles autres remarques et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **26 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat),

## Ville de Stains

Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** le recrutement, sur le fondement de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée :

- De deux agents contractuels en tant qu'agent administratif chargé d'accueil, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint administratif territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 64 agents contractuels en tant qu'animateur(rice)s, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent ;
- D'un agent contractuel en tant qu'animateur(rice), du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2019, à temps non complet (15 %).  
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 8 agents contractuels en tant que directeur / directeur adjoint de structure enfance/jeunesse, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- D'un agent contractuel en tant qu'éducateur sportif terrestre, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives, avec le régime indemnitaire afférent ;
- De deux agents contractuels en tant qu'animateur(rice)s ludothèques, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un auxiliaire de puéricultrice territorial ou d'un éducateur de jeunes enfants (selon le diplôme), avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 22 agents contractuels en tant qu'agents techniques du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- D'un agent contractuel en tant que conseiller(e) emploi et compétences, du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2019.  
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un attaché territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2019.

**Affaire n°2.2 - Modification du tableau des effectifs - création des postes de la collectivité**

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI va se permettre de prendre un peu plus de temps pour présenter ce rapport. En écho à ce que vient de dire Monsieur MUGERIN, qui est, souligne Farida AOUDIA-AMMI, le bis repetita de ce qu'il a toujours exprimé. Ce rapport a la particularité de mentionner l'ensemble des emplois permanents créés sur la collectivité. Il s'agit d'une délibération cadre sur les effectifs de la collectivité. C'est une déclaration globale qui permet de mettre à jour le tableau des effectifs qui est un outil nécessaire de suivi de la masse salariale. Farida AOUDIA-AMMI explique qu'il s'agit ici de faire valider un tableau des effectifs regroupant l'ensemble des postes pour plus de clarté et de visibilité. Elle précise que, contrairement à ce qu'a affirmé Julien MUGERIN lors du Conseil municipal précédent, la majorité s'inscrit dans une totale transparence quant à ses effectifs.

Farida AOUDIA-AMMI se permet de prendre les devants sur les possibles remarques de la droite extrême. Ce sujet semble en effet polémique. Farida AOUDIA-AMMI attend le compte-rendu du dernier Conseil municipal de décembre avec impatience mais, de mémoire, elle croit se rappeler que Monsieur MUGERIN a qualifié les élus de la majorité de menteurs à propos des termes qu'il avait utilisés. Elle va donc rapporter les propos tenus lors du Conseil du 15 février 2018 dont le compte-rendu a été validé par les élus du Conseil municipal. Elle va simplement citer des propos concernant les effectifs de la ville et plus particulièrement les titularisations d'agents. Elle propose aux élus d'en deviner l'auteur.

Farida AOUDIA-AMMI cite : « *Au vu des chiffres présentés il faudra s'interroger malgré tout sur leur importance. L'effectif des agents municipaux dépasse le nombre de 1 000. Il est à rappeler que la moyenne pour les villes de la strate de Stains se situe plutôt entre 600 et 700* ». Propos auxquels fut ajouté, de façon totalement paradoxale pour Farida AOUDIA-AMMI, qu'« *il n'est évidemment pas question, à ce jour, de diminuer ou de supprimer des emplois. Il serait vraiment dur de le faire* ». Farida AOUDIA-AMMI souhaite souligner le « à ce jour » qui, pour elle, révèle parfaitement les intentions futures de l' élu. Elle voudrait que ce dernier les assume plutôt que de tenir, selon elle, des propos insultants et diffamatoires à l'égard de la majorité. Les élus de la majorité, pour Farida AOUDIA-AMMI, ne sont pas des menteurs. Elle suppose que beaucoup de personnes présentes ont compris qu'il s'agissait de propos de Julien MUGERIN, consignés de façon officielle dans un compte-rendu de Conseil municipal, et qui concernaient les effectifs des services municipaux de la ville.

Farida AOUDIA-AMMI évoque la stratégie de beaucoup d'amis élus en responsabilité de Julien MUGERIN. Il ne s'agit pas de supprimer stricto sensu des postes. Ils n'ont, pour Farida AOUDIA-AMMI, malheureusement pas le courage de l'assumer auprès des habitants. Elle ajoute qu'il n'est pas difficile de ne pas remplacer les départs à la retraite, de mettre fin à des contrats sans les remplacer, de faire appel à des prestataires externes qui

remplacent progressivement les services publics, de laisser les agents en reclassement sans solutions et attendre qu'ils passent en mise à disposition d'office. Ce sont des mesures qui ne correspondent effectivement pas à la suppression de postes pure et dure. Néanmoins, elles équivalent, pour Farida AOUDIA-AMMI, à la suppression de services publics de fait.

Elle précise qu'à Stains, l'ambition et la volonté de l'équipe municipale, qui se traduisent par une action forte en matière de politique de ressources humaines, sont basées sur des valeurs d'humanité et d'égalité de traitement, contrairement à ce que peut dire Julien MUGERIN, et de soutien à la formation. En effet, Farida AOUDIA-AMMI explique que, pour la majorité municipale, les agents municipaux sont les acteurs de l'action. Ce sont ceux qui sont au contact direct des habitants, ceux qui les accompagnent au quotidien et qui représentent la collectivité. Elle voudrait revenir sur les termes que Julien MUGERIN a utilisés lors du CM de décembre. Ce dernier, comble du comble pour Farida AOUDIA-AMMI, félicitait la majorité pour sa politique des Ressources Humaines qui l'oblige à redéployer des postes vacants pour en créer d'autres. Elle se rappelle que Julien MUGERIN s'était même permis d'imaginer que la majorité suivait ses bons conseils.

Il s'agit, pour Farida AOUDIA-AMMI, d'une grossière erreur. En effet, car si Julien MUGERIN et son équipe sont satisfaits de la stagnation des effectifs communaux et souhaitaient leur réduction comme mentionné au compte-rendu, elle tient à préciser que ceci n'est pas, pour la majorité, un choix consenti mais contraint et imposé par les contraintes budgétaires et réglementaires. La majorité, si elle avait le choix, créerait des postes sans avoir à en sacrifier d'autres. Pour Farida AOUDIA-AMMI, les concitoyens de Stains en ont besoin et le méritent. Les agents également puisque la gestion des ressources humaines ainsi contrainte peut mettre des agents en difficulté en cas d'absence de leurs collègues. Farida AOUDIA-AMMI note que l'opposition voudrait qu'elle explique à ces agents, à cette majorité silencieuse qui fait preuve d'abnégation, de professionnalisme et de dévouement, qu'ils sont encore trop nombreux. L'action et l'ambition de la majorité sont au contraire de développer le service public communal, de créer de l'emploi puisqu'avec une gestion financière rigoureuse, et grâce à l'adhésion des agents au projet de la majorité municipale, celle-ci construit un budget sain et équilibré qui réduit les annuités. La majorité s'est même payé le luxe de créer récemment un nouveau service public : la quotidienneté. Farida AOUDIA-AMMI voudrait rappeler aux collègues de l'opposition, puisqu'ils ne sont pas à une contradiction près, leurs propos lors du Conseil municipal du 24 mai 2018 au sujet de ces emplois, de la création d'emplois non permanents et de la modification du tableau des effectifs. Ils disaient regretter la création d'emplois qu'ils qualifiaient de précaires. Effectivement, l'équipe municipale, au moment de la mise en place de la brigade verte, a fait appel, pour partie, à des Contrats Uniques d'Insertion (CUI). Les élus de l'opposition se sont insurgés contre ces emplois aidés, Farida AOUDIA-AMMI rappelle qu'ils voulaient la création de « vrais contrats » alors même qu'ils disent que la ville compte trop d'agents. Elle appelle l'opposition à chercher l'erreur.

L'opposition a, par ailleurs, exprimé le souhait de créer une nouvelle crèche municipale. Farida AOUDIA-AMMI trouve cela formidable mais a un scoop pour l'opposition : elle leur rappelle qu'il faudra des agents pour faire fonctionner cette crèche municipale. Autrement dit, encore du service public et encore de la masse salariale. À moins que l'opposition ait pensé à une crèche privée. Dans ce cas, Farida AOUDIA-AMMI retire ses

propos. Elle a un autre exemple de la position anti-fonctionnaires assumée de l'opposition. Le 21 décembre 2017, lors du vote du tableau des effectifs, l'ensemble des élus de l'opposition se sont abstenus alors que ce tableau permettait la validation des avancements de grade de 213 agents. Ces 213 agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade. Farida AOUDIA-AMMI rappelle que pour certains d'entre eux cela faisait 15 ou 20 ans que le cadre réglementaire ne leur permettait pas d'avancer dans leur carrière. La majorité a décidé de faire avancer ces agents puisque le dispositif « Parcours professionnels carrière et rémunération » (PPCR) le lui permettait. Effectivement, cette décision a coûté 300 000 euros mais, pour Farida AOUDIA-AMMI, il s'agit d'un choix assumé de la majorité. Contrairement à l'opposition, cette dernière est particulièrement attachée à l'évolution professionnelle. Pour Farida AOUDIA-AMMI, la majorité peut se satisfaire de ces belles avancées. Il y a eu, par ailleurs, 121 mises en stages depuis le début du mandat. Il s'agit d'une déprécarisation assumée par la majorité.

Farida AOUDIA-AMMI imagine, puisque l'opposition semble plaider en faveur de la déprécarisation et de l'emploi statutaire tout en regrettant qu'il y ait trop de fonctionnaires, que l'opposition est également satisfaite de ces mises en stage. La majorité peut également se réjouir des plus de 360 avancements de grade depuis 2017 ainsi que de la titularisation de 3 agents dans le cadre de la Loi de résorption de l'emploi précaire. Enfin, Farida AOUDIA-AMMI souhaite rappeler que la majorité, malgré les contraintes auxquelles elle est confrontée, avance et reste fidèle aux engagements pris envers les agents et les Stanois.

Farida AOUDIA-AMMI se rappelle que Julien MUGERIN parlait, lors d'un précédent Conseil Municipal, de sensiblerie. Pour elle, si la sensiblerie signifie tout cela, alors elle l'assume, la majorité l'assume, ici, collectivement et elle le revendique. Farida AOUDIA-AMMI estime que, contrairement à l'opposition, la majorité est fière de son service public, de ses agents. Elle continuera à construire des budgets qui les préservent ainsi que les Stanois. Farida AOUDIA-AMMI en profite également pour féliciter l'ensemble des agents pour leur investissement au quotidien. En effet, ce sont eux qui font vivre le service public communal.

**Monsieur le Maire** remercie Farida AOUDIA-AMMI pour ses propos très justes et très concrets en matière de personnel et de service public. Il la remercie également de rendre une nouvelle fois hommage au travail mené par l'ensemble des agents de la collectivité quelle que soit leur catégorie.

Julien MUGERIN va réessayer d'utiliser le micro. Il aimerait bien que l'on puisse l'entendre puisqu'il semblerait qu'il ne soit pas assez clair. Julien MUGERIN félicite Farida AOUDIA-AMMI pour tout ce qu'elle vient de dire. Il trouve cela impressionnant mais pense que ce sont sur ces seuls bancs que l'on peut la croire. Pour lui, ce n'est pas parce qu'elle le dit de manière sympathique, très fort ou en faisant de la sensiblerie pour essayer de toucher au cœur que son propos deviendra plus vrai. À un moment donné, Julien MUGERIN n'arrivait sincèrement plus à suivre les propos de Farida AOUDIA-AMMI. Il se félicite que la majorité ait, pour une fois, dit ce que l'opposition a effectivement dit. En revanche, il ne suivait pas Farida AOUDIA-AMMI concernant les intentions qu'elle prêtait à l'opposition.

Julien MUGERIN souhaiterait qu'elle se limite simplement aux propos des élus de l'opposition. Il a effectivement parlé quelques années auparavant de faire stagner le niveau de la masse salariale. Julien MUGERIN voudrait que la majorité s'en tienne aux faits plutôt que d'aller dans la fiction et imaginer toutes sortes de choses. L'opposition municipale a la preuve que c'est tout simplement du mensonge. Julien MUGERIN reproche à Farida AOUDIA-AMMI de citer à plusieurs reprises le fait qu'il parle de stabilisation pour finalement aller dire ailleurs qu'il demande une réduction de la masse salariale. Encore une fois, il demande à la majorité d'aller doucement et de s'en tenir aux faits. Julien MUGERIN a été surpris et légèrement agacé par les exemples donnés par Farida AOUDIA-AMMI. Il évoque le moment où elle a parlé des autres communes qui font baisser la masse salariale en ne renouvelant pas les contrats. Julien MUGERIN croit pourtant savoir que **Monsieur le Maire** sait très bien le faire. L'opposition l'a constaté à plusieurs reprises. Elle a également constaté qu'il le faisait à la tête du client. Julien MUGERIN explique qu'il ne faut pas trop « traîner » avec certains, trop parler... Il estime pouvoir citer plusieurs exemples en la matière et trouve cette façon de faire beaucoup plus grave. C'est la raison pour laquelle Julien MUGERIN souhaite que sur la façon de donner des leçons on y aille doucement.

Farida AOUDIA-AMMI a, selon lui, dit une seule chose de vraie, c'est à propos des CUI. Effectivement, l'opposition ne soutient pas ce principe parce qu'il s'agit d'une forme de précarisation de l'emploi et l'opposition n'a jamais été pour ça. Julien MUGERIN donne raison à Farida AOUDIA-AMMI sur ce sujet. Il l'assume très clairement. Pour le reste, il souhaiterait que la majorité lui donne la grille de lecture. D'ailleurs, en parlant de grilles de lecture, Julien MUGERIN voudrait en donner une puisque Farida AOUDIA-AMMI a encore fait référence au fait que l'opposition s'abstenait sur les différentes délibérations. Julien MUGERIN note qu'elle a utilisé le registre de la sensiblerie en parlant des agents qui avancent dans leurs carrières. Il l'en félicite mais il voudrait rappeler la raison pour laquelle l'opposition s'abstient sur les questions des ressources humaines, du budget, des associations... C'est parce qu'elle n'a pas confiance en la majorité. Le clientélisme dont parlait Julien MUGERIN le porte à ne pas faire confiance à la majorité. Aussi les raisons invoquées par la majorité lorsqu'elle recrute, met fin au contrat d'une personne ou en fait monter une autre personne, l'opposition ne les a pas.

Farida AOUDIA-AMMI rappelle qu'il s'agit d'environ 200 personnes.

Julien MUGERIN se reprend sur le chiffre, mais estime qu'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Il estime que l'opposition n'a pas tous les arguments qu'invoque la majorité. Julien MUGERIN le répète, ils ne peuvent pas accorder leur confiance aussi facilement. Ils sont 8 dans l'opposition, 9 quand l'un d'entre eux pensera à revenir, donc cela passera. La majorité n'a pas besoin d'eux. Néanmoins, la responsabilité de l'opposition municipale, en tant qu'élus choisis par les habitants, qui leur ont donné cette responsabilité, c'est de ne pas faire confiance à la majorité et de voter en leur âme et conscience. La majorité doit simplement accepter cela sans prêter de fâcheuses intentions, sans adapter le discours, sans modifier les choses qui peuvent être dites par les élus de l'opposition. Julien MUGERIN insiste, les élus de la majorité doivent dire ce qu'il a dit, comme cela a été très bien fait, mais sans la partie analyse, pro PCF, dont l'opposition se passera bien. Encore une fois, Julien MUGERIN demande aux élus de la majorité de s'en tenir à ce qu'il dit.

**Monsieur le Maire** s'enquiert d'éventuelles autres remarques.

Farida AOUDIA-AMMI rappelle à Julien MUGERIN qu'ils se trouvent dans une instance républicaine et en démocratie. C'est la raison pour laquelle, jusqu'à preuve du contraire, elle dira ce qu'elle veut.

Julien MUGERIN lui précise qu'il fait appel à son sens moral.

**Monsieur le Maire** rappelle que c'est lui qui donne la parole. Il ne souhaite pas que les élus prennent la parole sans y être autorisés. **Monsieur le Maire** cède la parole à Nicolas STIENNE.

Nicolas STIENNE tenait simplement à réagir à quelques propos de Julien MUGERIN. Il voudrait d'abord préciser qu'ils disposent du droit, en démocratie, de faire ces analyses, de la liberté d'expression et d'opinion. Nicolas STIENNE aimerait également rappeler à Monsieur MUGERIN que ses accusations de clientélisme sont très graves et tient à préciser qu'elles peuvent être portées en diffamation. Il rappelle que la diffamation est punie par la loi. C'est la raison pour laquelle il espère que Monsieur MUGERIN a de sérieuses preuves pour appuyer ses accusations. Pour Nicolas STIENNE, ces accusations sont d'autant plus graves lorsqu'elles viennent d'un élu de la République. Nicolas STIENNE pense, comme l'a fait Farida AOUDIA-AMMI, que mettre en avant les contradictions de Julien MUGERIN entre les actes de celui-ci au sein du Conseil municipal et sur le territoire de la ville et les discours qu'il peut tenir, démontrent qu'il y a un ravin, il y a des contradictions et des paradoxes, et que c'est aussi du devoir des élus de la majorité municipale que de mettre l'accent sur ces contradictions à la fois face à Julien MUGERIN, mais aussi face aux stanois et aux stanoises. Il s'agit, selon Nicolas STIENNE, d'une question d'honnêteté intellectuelle et de respect pour les habitants de Stains.

**Monsieur le Maire** n'a rien à rajouter à ce qu'a dit très longuement Farida AOUDIA-AMMI. Il a effectivement senti Julien MUGERIN agacé puisque ce dernier a même bafouillé à plusieurs reprises. **Monsieur le Maire** reconnaît qu'il est toujours difficile d'entendre la vérité et surtout des propos clairement énoncés lors d'un précédent Conseil municipal. **Monsieur le Maire** a même parfois senti Julien MUGERIN très énervé. C'est, pour la majorité, le jeu de la vérité, de l'honnêteté et de la transparence. Il ne souhaite pas revenir sur les autres propos qui ont été tenus. Il rappelle à cette occasion que toutes les séances du Conseil municipal sont enregistrées et qu'ils disposent ainsi de l'intégralité des échanges qui peuvent s'y tenir.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **26 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** la création des emplois de la Commune de Stains, tels que présentés dans le tableau ci-annexé.

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** le recrutement des agents contractuels sur l'ensemble des postes créés, à l'exception des emplois fonctionnels et des postes de policiers municipaux.

**Affaire n° 3.1 - Débat d'orientations budgétaires 2019**

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Farida AOUDIA-AMMI pour la présentation du rapport sur le débat d'orientations budgétaire 2019.

Farida AOUDIA-AMMI explique que le rapport d'orientations budgétaires (ROB) de ce soir les amène à débattre des orientations budgétaires de la collectivité. Il s'agit d'un acte fort qui se traduit par des termes techniques et financiers. Farida AOUDIA-AMMI a l'honnêteté et l'humilité de dire que ce ne sont pas des domaines dans lesquels elle est à l'aise. Elle souhaite donc éviter aux élus des relectures et ne s'attardera pas sur les aspects techniques. Elle reviendra en revanche sur les aspects politiques qui traduisent les choix de la majorité puisque le budget est la traduction financière des choix politiques. Ce sera la feuille de route de la majorité pour 2019. Farida AOUDIA-AMMI précise qu'il s'agit des moyens que la majorité se donne pour mettre en œuvre son contrat d'action municipale.

À rebours des politiques d'austérité et de réduction des services publics : 120 000 fonctionnaires sous le mandat d'Emmanuel MACRON. À rebours des politiques injustes en faveur des plus aisés : le Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi (CICE), la Flat Tax, l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), l'évasion fiscale... L'équipe municipale est digne et fière de porter des orientations budgétaires de justice et d'égalité qui protègent et préparent l'avenir. Farida AOUDIA-AMMI évoque le gouvernement de riches qui, plutôt que de répartir la richesse entre l'ensemble de la population, préfère la répartir entre les plus fortunés et ce sans aucun résultat sur l'amélioration de la situation du plus grand nombre. La ville de Stains a déposé plainte contre l'État.

Par ailleurs, les dividendes ont atteint un nouveau record en 2018 avec 57 milliards d'euros. L'évasion fiscale représente, quant à elle, environ 80 milliards d'euros qui échappent à l'impôt chaque année. Les niches fiscales se multiplient, les taxations sur les revenus du capital se réduisent... Pour Farida AOUDIA-AMMI, de l'argent il y en a. À Stains, sans recours au levier fiscal depuis 2014, l'équipe municipale travaille afin de développer chaque euro au service des Stanois, au service du projet d'une ville solidaire qui se développe de manière harmonieuse, porte d'entrée de la métropole du Grand Paris. Farida AOUDIA-AMMI évoque une gestion rigoureuse et responsable, des investissements qui préparent l'avenir ainsi que des politiques publiques qui protègent et permettent l'émancipation des habitants de Stains.

Et dans ce contexte politique de réduction des dotations aux collectivités, soit 13 milliards sur le quinquennat, quelques chiffres qui illustrent cette maîtrise rigoureuse au service de l'ambition collective de l'équipe municipale : les équilibres financiers sont maintenus. L'équipe municipale est parvenue à conserver un niveau d'épargne brute supérieur à 10 %

et une capacité de désendettement en dessous des 10 ans. Farida AOUDIA-AMMI rappelle que la capacité de désendettement de la ville de Stains s'élevait, en 2015, à plus de 17 ans. Aujourd'hui, elle est à 9,2 ans. Malgré un emprunt maîtrisé de 3,8 millions d'euros, l'équipe municipale est parvenue à réduire l'encours de la dette d'un peu plus de 200 000 euros. Monsieur le Maire a rappelé en introduction que la dette avait baissé de 20 % depuis le début du mandat.

Enfin, Farida AOUDIA-AMMI profite de sa double casquette d'élue aux finances et aux ressources humaines pour parler une nouvelle fois des agents du service public communal. En effet, la masse salariale représente une part importante du budget de fonctionnement. La majorité porte fièrement ce choix en matière budgétaire et financière autant qu'en matière de ressources humaines. Farida AOUDIA-AMMI annonce que cette année, encore une fois, la maîtrise de la masse salariale se maintient. L'équipe municipale maintient ses effectifs comme elle s'y était engagée dans le cadre imposé aux collectivités par l'État puisqu'elle compte, pour l'année 2018, 1 028 agents. Farida AOUDIA-AMMI voudrait apporter une petite précision à ses collègues de l'opposition sur cette affaire de 1 028 agents. Les 1 028 agents sont des postes rémunérés. Il ne s'agit pas d'emplois permanents qui sont au nombre de 864. Farida AOUDIA-AMMI ajoute qu'il s'agit des postes que les élus, mis à part l'opposition qui s'est abstenue, ont eu l'honneur de voter dans le rapport précédent sur le tableau des effectifs. Il n'y a donc pas 1 028 agents à Stains mais 864. 1 028 sont rémunérés parce qu'il y a les saisonniers, l'accroissement d'activité temporaire, les vacances, les remplacements.

Farida AOUDIA-AMMI évoque le service État civil qui est un service en lien direct. Elle a choisi celui-ci parce qu'elle imagine que c'est le seul que l'opposition connaît. Malgré les absences au sein du service Etat civil, les habitants continuent d'avoir besoin de leurs documents, il y a des naissances, des décès. La vie continue et l'équipe municipale s'astreint à remplacer ces agents qui sont absents. Ces postes font partie des 1 028 parce qu'ils sont rémunérés en plus de ceux des agents qui sont absents. Néanmoins, ils ne correspondent pas à des postes permanents de la collectivité. Farida AOUDIA-AMMI tenait à cette explication qui poussera peut-être l'opposition à réfléchir sur ses remarques sur les 1 000 agents de la collectivité.

L'équipe municipale a fait le choix de maintenir un haut niveau de service public. Il s'agit de son orientation budgétaire, elle l'assume et le revendique avec fierté. Au moment où tous les services publics ferment, où le non-recours au droit augmente, où l'isolement et l'individualisme se développent, la majorité porte l'ambition du collectif, de l'entraide et de la solidarité.

Pour Farida AOUDIA-AMMI, ces valeurs passent par le service public. L'équipe municipale fait le choix de rénover son Centre Municipal de Santé (CMS) afin de garantir l'accès aux soins de toutes et tous dans de bonnes conditions. Elle fait le choix de maintenir une offre culturelle importante et de qualité, de dépenser la moitié de son budget pour l'éducation, de rénover les écoles et permettre aux enfants de Stains de partir en vacances. Ce ne sont pas des compétences générales des collectivités, cela n'existe pas partout, il s'agit d'un choix politique que l'équipe municipale porte, dont elle est fière et qu'elle assume avec sérieux, rigueur et détermination.

**Monsieur le Maire** remercie Farida AOUDIA-AMMI et donne la parole à Najia AMZAL.

Najia AMZAL souhaitait profiter de ce débat d'orientations budgétaires pour saluer le travail remarquable réalisé par les services pour réussir à obtenir cet excellent résultat. Najia AMZAL souligne le contexte relativement difficile dans lequel il est encore demandé aux collectivités locales de faire des efforts. L'équipe municipale a réussi, grâce au travail des services, à réduire l'endettement et à répondre ainsi aux exigences du projet de loi de programmation des finances publiques. Najia AMZAL tient à le répéter, l'équipe municipale peut être fière de ce résultat.

**Monsieur le Maire** remercie Najia AMZAL et cède la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN comptait, comme il le fait régulièrement au moment du rapport d'orientations budgétaires, féliciter les agents pour leur travail et la qualité du document. Il le fait chaque année et le fera encore cette année. C'est pour Julien MUGERIN encore une fois la preuve que les choses qui sont dites s'éloignent de la vérité. Les élus de l'opposition ont un immense respect pour l'ensemble des agents. Julien MUGERIN précise que ces derniers savent qu'ils ont tout leur soutien. Par ailleurs, il remarque que Farida AOUDIA-AMMI reconnaît qu'il peut éventuellement faire appel aux services à la population. Il s'excuse d'avoir écorché son nom. C'est, pour lui, une progression par rapport au début du mandat où les élus de la majorité disaient encore qu'il n'habitait pas Stains. Julien MUGERIN note que certains se permettent encore de le dire. Il remercie donc Farida AOUDIA-AMMI de reconnaître cela.

Pour aller à l'essentiel, Julien MUGERIN évoque désormais le sujet des orientations budgétaires de la commune. Il s'agit, pour lui, d'une année avec encore davantage de politique. Non pas la politique avec un « P » majuscule mais la petite politique. Julien MUGERIN pense qu'il s'agit de préparer la campagne. C'est l'accomplissement de ce que l'opposition constate depuis 5 ans et dénonce depuis que le mandat a commencé. C'est aussi parler des dotations en provenance de l'État alors que tous savent, et le document le prouve, qu'elles sont encore en augmentation. Les seules qui ne sont pas en augmentation stagnent. Julien MUGERIN évoque une politique des fausses vérités et des petites manipulations. La majorité se présente comme une municipalité combattante mais, pour lui, la réalité est bien différente.

Le combat qui doit être mené est dans l'action pour la ville. L'opposition a le sentiment que tous ces mouvements et gesticulations autour du « macronpoly », des différents mouvements qui sont montés, et la plainte déposée aujourd'hui contre l'Etat, ne font que détourner le regard des concitoyens des vrais problèmes de la ville de Stains. C'est la raison pour laquelle Julien MUGERIN appelle ça de la gesticulation. Les Stanois n'attendent pas des terrasses citoyennes ou des « macronpoly », mais une action pour le cadre de vie, pour changer l'image de la ville, pour se battre pour un commerce de qualité, pour une activité économique, pour la sécurité... Julien MUGERIN ajoute que les agents n'attendent pas des assises du personnel mais de la justice au quotidien et de l'efficacité. Ils disent à l'opposition ne pas vouloir du copinage.



Pour Julien MUGERIN, personne n'attend de la majorité qu'elle passe son temps à se plaindre comme elle le fait assez régulièrement. Au contraire, qu'elle aille chercher les propres moyens de subsistance et de développement de la ville de Stains. Julien MUGERIN a le sentiment que ces éléments ne sont pas dans ces orientations budgétaires. Aucune orientation n'est mise en place pour tendre vers davantage de mixité sociale. C'est pourtant, pour Julien MUGERIN, la clef pour l'avenir de la ville. La majorité n'agit pas non plus suffisamment sur la sécurité ni sur le développement économique, le commerce et autres. L'opposition ne trouve pas ces sujets dans ce rapport d'orientations budgétaires. Encore une fois, Julien MUGERIN ne peut pas rejoindre la majorité lorsqu'elle parle d'ambition, une fois n'est pas coutume. L'opposition attendra la suite des choses dans les prochaines années.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mathieu DEFREL.

En écoutant cet argumentaire, Mathieu DEFREL explique ne pas vraiment savoir s'il s'agissait de politique ou du plan de développement sur 10 ans d'une super start-up que Julien MUGERIN dirigerait avec brio s'il était aux commandes. Pour Mathieu DEFREL, ce dernier oublie, encore une fois, de parler du travail qui est mené au quotidien auprès des Stanois. Ce que Julien MUGERIN appelle de la gesticulation, la majorité l'appelle le combat pour la dignité et l'égalité. Mathieu DEFREL suppose que cela n'a pas de sens pour l' élu de l'opposition. En revanche, ce combat a, pour la majorité des Stanois qui vivent sur ce territoire, une résonance au quotidien.

L'opposition a l'habitude de dire qu'elle ne fait pas confiance aux élus de la majorité. Pour Mathieu DEFREL, si l'opposition ne leur fait pas confiance cela veut dire qu'elle ne fait donc pas confiance aux Stanois qui ne l'ont pas choisie et il trouve cela dommage. Ces Stanois ont lu dans un projet municipal ambitieux la volonté d'avancer et de développer. De développer plus de sécurité. À ce sujet, Mathieu DEFREL précise qu'ils auront l'occasion de revenir sur ce débat lors de prochains Conseils municipaux. De développer plus de justice au niveau de la politique enfance, éducation, jeunesse ou encore RH qui est menée. Farida AOUDIA-AMMI en a fait une très belle démonstration il y a quelques minutes. Mathieu DEFREL ajoute que le nom de Farida AOUDIA-AMMI n'est pas très compliqué à dire.

Julien MUGERIN lui répond que Monsieur le Maire éprouve toujours des difficultés à dire NKOLO-MAYE.

Mathieu DEFREL souhaite rappeler à Julien MUGERIN qu'il ne l'a pas coupé et qu'il l'a écouté jusqu'à présent bien que ce ne soit pas très intéressant. Il lui demande donc de ne pas parler pendant qu'il s'exprime. Il estime que c'est une question de respect mais il se demande si Julien MUGERIN connaît cette notion.

**Monsieur le Maire** demande à Julien MUGERIN un minimum de respect.

Mathieu DEFREL demande à Julien MUGERIN de le laisser terminer.

## Ville de Stains

**Monsieur le Maire** sent Julien MUGERIN agacé, mais il lui demande de laisser finir Mathieu DEFREL.

Julien MUGERIN répond qu'il n'est pas agacé et qu'au contraire, c'est Mathieu DEFREL qui s'agace.

Mathieu DEFREL comprend que ce soit agaçant pour Julien MUGERIN d'entendre qu'il n'est pas dans le vrai, qu'il est un petit peu à côté, et de devoir essayer de trouver des chiffons de poupée pour essayer d'attirer, d'attiser et d'opposer les habitants entre eux. Mathieu DEFREL explique que, à l'inverse, la majorité essaye de travailler la cohésion et le vivre ensemble. Elle travaille également à davantage de démocratie participative dans les quartiers populaires.

Mathieu DEFREL se demande ce que signifie la politique au sens de l'opposition, si être présent depuis cinq ans sur le terrain est de la politique politicienne. Pour Mathieu DEFREL, la politique c'est faire participer les habitants, les écouter, être auprès d'eux au quotidien, nourrir les politiques publiques de leurs avis. En revanche, ce n'est pas être gestionnaire dans un bureau et essayer de trouver des coupes ici et là pour faire, comme certaines villes de droite savent le faire, de la communication en essayant de justifier des avancées sur tels ou tels sujets. Mathieu DEFREL trouve intéressant de voir tout cela. Il tenait à remercier Julien MUGERIN de féliciter tous les agents, y compris ceux qu'il considère comme des clients de l'équipe municipale. Mathieu DEFREL relève cette contradiction dans chacun des propos et chacune des prises de parole de Julien MUGERIN.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Jean-Claude DE SOUZA.

Jean-Claude DE SOUZA voudrait poser une question technique. Il constate, lorsqu'il lit le rapport, que les recettes de fonctionnement ont augmenté. Il souhaiterait donc savoir si elles ont augmenté au niveau des dotations ou des recettes de la municipalité.

Farida AOUDIA-AMMI lui répond que la péréquation était favorable. Cela signifie également que les habitants en ont besoin. Ce n'est donc pas nécessairement une bonne nouvelle puisque la pauvreté est plus importante.

**Monsieur le Maire** n'a rien à ajouter aux propos tenus par Farida AOUDIA-AMMI et Mathieu DEFREL. Toutefois, il ajoute que pour l'opposition municipale qui parle d'exemples et de modèles, Julien MUGERIN s'inspire des Maires des villes de Saint-Ouen, Blanc-Mesnil ou encore Levallois. Ce sont, pour lui, de grands dieux et de grands modèles. Pour **Monsieur le Maire**, Julien MUGERIN s'est beaucoup inspiré de ce que détricotent ces Maires dans ces villes. À l'inverse, la majorité s'inspire avant tout des Stanoises et des Stanois. **Monsieur le Maire** remarque que l'opposition a souvent du mal à parler des Stanoises et des Stanois. La majorité peut en parler puisqu'elle les côtoie tous les jours, à tous les instants, dans toutes les batailles politiques et dans toutes les mobilisations. Des mobilisations dans lesquelles **Monsieur le Maire** note que l'opposition municipale n'est jamais présente. Il précise qu'elle est en revanche présente lorsqu'il s'agit d'aller grignoter des petits fours lors des vœux de la sécurité au commissariat.

Julien MUGERIN répond à **Monsieur le Maire** qu'il y était aussi et qu'il les grignotait aussi.

**Monsieur le Maire** lui rappelle que c'est lui qui organise et qui invite. Il a bien vu l'opposition discuter, se précipiter pour manger les quelques petits fours qui, **Monsieur le Maire** le précise, coûtent très cher à la collectivité. La majorité a choisi son camp, ses exemples, ses modèles et ses fiertés : ce sont avant tout les Stanoises et les Stanois. La majorité en est fière et aime les habitants de la ville de Stains. **Monsieur le Maire** ajoute qu'au-delà de faire de la politique, les élus de la majorité savent que la politique a par moment des côtés obscurs mais la majorité ne fait pas que de la politique. Elle a du cœur, elle a de l'humain, et elle place les Stanoises et les Stanois au cœur de ses préoccupations. **Monsieur le Maire** sait que cette posture embête et agace beaucoup les élus de l'opposition. La majorité croit en Stains mais ne se préoccupe pas du Blanc-Mesnil, de Dugny, pas plus que de Saint-Ouen ou Levallois. Elle parle aux Stanoises et aux Stanois de Stains. L'opposition est parfaitement informée de l'ensemble des projets, des actions et des mobilisations qui sont menés et, **Monsieur le Maire** le répète, tout cela agace énormément les élus de l'opposition. Il est, pour l'opposition, très facile de dire « vous avez vu telle action ? Nous l'avons proposée ». **Monsieur le Maire** voudrait rappeler qu'il a précisé aux élus de l'opposition qu'il y aura s'ils souhaitaient rejoindre la majorité, un refus total.

Julien MUGERIN lui répondrait alors la même chose que d'habitude : non merci.

**Monsieur le Maire** constate que les élus de l'opposition semblent partager le programme mis en place par la majorité parfois avec beaucoup de difficultés mais avec beaucoup de détermination. **Monsieur le Maire** rappelle que la constance de la majorité est de parler des Stanoises et des Stanois, d'agir pour eux et surtout d'agir avec eux. **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

Julien MUGERIN voudrait savoir si les élus votent le fait d'avoir eu ce débat.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'ils votent pour prendre acte.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : PREND acte de la présentation au conseil municipal du rapport sur les orientations budgétaires 2019 annexé à la présente délibération.

**ARTICLE DEUX** : PREND acte qu'un débat sur les orientations budgétaires 2019 a eu lieu au sein du conseil municipal sur le fondement du rapport sur les orientations budgétaires 2019 présenté et annexé à la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : ADOPTE le débat d'orientations budgétaires 2019 sur le fondement du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

**Affaire n° 3.2 - Vote des taux 2019 de la fiscalité communale**

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI explique qu'en cohérence avec les rapports précédents, ce rapport propose de voter les taux de la fiscalité communale qui, pour la septième année consécutive, ne seront pas augmentés pour ce qui est de la part ville. Elle rappelle que la fiscalité communale repose sur trois impôts : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. À Stains, les taxes à caractère économique sont perçues par l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune qui verse à Stains, en contrepartie, une allocation compensatrice. Il faut retenir que l'équipe municipale propose des taux identiques depuis plusieurs années. Farida AOUDIA-AMMI précise que la loi oblige à voter les deux parts : la part de l'EPT et la part ville. Même si le taux de l'EPT augmente, celui de la ville reste identique depuis plusieurs années.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il s'agit d'un engagement, d'un acte concret que l'équipe municipale a pris pour ne pas augmenter la fiscalité locale qui, selon lui, est une fiscalité injuste tant qu'il n'y aura pas une réforme de fond de la fiscalité locale. L'équipe municipale mène cette bataille et a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux. **Monsieur le Maire** regrette que ce ne soit pas le cas dans beaucoup d'autres villes et notamment celles qui ont connu une alternance lors des dernières élections municipales. **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

Julien MUGERIN demande la parole.

**Monsieur le Maire** lui donne la parole et lui rappelle qu'il faut demander la parole s'il la souhaite.

Julien MUGERIN souhaitait laisser **Monsieur le Maire** terminer sa phrase et note qu'en général il propose de prendre la parole. Il explique que l'opposition suit, comme chaque année, cet engagement, qu'elle a pris lors des élections de 2014, de ne pas augmenter les impôts. Elle va donc évidemment voter en faveur de cette décision. Julien MUGERIN voudrait rejoindre **Monsieur le Maire** sur le fait que les impôts locaux de ce type sont vraiment parmi les plus injustes. En effet, ils ne sont pas du tout indexés sur le salaire. Pour Julien MUGERIN, c'est la preuve que les élus peuvent parfois trouver un terrain d'entente.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** les taux de la fiscalité directe pour l'exercice 2019 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2019	Proposition Taux 2019
Taxe d'habitation	NC	25.82 %
Foncier bâti	NC	24.90 %
Foncier non bâti	NC	37.54 %

**Affaire n° 3.3 - Adhésion de la commune de Stains à la centrale d'achat « SIPP'n'CO »**

Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Monsieur le Maire cède la parole à Fabienne TESSIER KERGOSIEN pour la présentation de ce rapport.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN explique qu'une centrale d'achat est un acheteur soumis à ladite ordonnance ayant pour objet d'exercer des activités d'achat centralisées, qui sont :

- l'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;
- la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

L'intérêt d'adhérer à une centrale d'achat est, notamment, de deux ordres :

- un intérêt économique, du fait de la massification des achats et partant des économies d'échelle réalisées ;
- un intérêt juridique et administratif, dès lors que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux, ou l'acquisition de fournitures, ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence au sens de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN ajoute que l'article 7 des statuts du SIPPAREC prévoit que ce dernier « *peut aussi être centrale d'achat au profit de ses adhérents ainsi que d'autres acheteurs* ». Dans ce contexte, le SIPPAREC et ses adhérents ont constaté l'intérêt de mutualiser un certain nombre de prestations touchant aux domaines d'activités des compétences du syndicat. En conséquence, et en application de la délibération du comité du SIPPAREC n°2017-06-48 du 22 juin 2017, il a été décidé de constituer une centrale d'achat, depuis dénommée « SIPP'n'CO ». La convention de l'adhésion précise les modalités d'adhésion.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN conclut en précisant que le Conseil municipal est appelé à approuver l'adhésion de la commune de Stains à la centrale d'achat SIPP'n'CO, autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette adhésion, et à dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire remercie Fabienne TESSIER KERGOSIEN et s'enquiert d'éventuelles remarques avant de proposer de passer au vote.

## Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'adhésion de la commune de Stains à la Centrale d'achat « SIPP'n'CO ».

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget des exercices correspondants.

**Affaire n° 3.4 - Désignation d'un membre du conseil municipal chargé de représenter la commune de Stains dans le cadre du contentieux l'opposant à Monsieur Julien MUGERIN**  
Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire va devoir céder la présidence de ce Conseil à Najia AMZAL pendant quelques minutes. En effet, il ne peut pas présenter ce rapport.

*Monsieur le Maire sort. La présidence est assurée par Madame Najia AMZAL*

Najia AMZAL explique que Monsieur le Maire étant directement intéressé à l'affaire au regard des dispositions de l'article L.2131-11 du CGCT (*code général des collectivités territoriales*), il ne peut pas présider la séance, ni voter ou prendre part au débat. Pour les mêmes raisons, Mathieu DEFREL ne peut pas non plus prendre part au débat, ni au vote.

Najia AMZAL demande si d'autres élus sont intéressés par l'affaire.

Julien MUGERIN estime qu'il est « a priori » également intéressé à l'affaire.

Najia AMZAL demande si Julien MUGERIN souhaite prendre part au débat et au vote.

Julien MUGERIN répond par la négative.

Farida AOUDIA-AMMI présente le rapport et explique que Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire de Stains, et Monsieur Mathieu DEFREL, Premier adjoint au Maire, se sont vus signifier une citation directe à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Bobigny, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, pour « diffamation publique » à l'égard de Monsieur Julien MUGERIN, conseiller municipal. Farida AOUDIA-AMMI ajoute que par délibérations du Conseil municipal du 19 septembre 2018, Messieurs TAÏBI et DEFREL se sont vu octroyer le bénéfice de la protection fonctionnelle comme le code général des collectivités

territoriales leur permettait. Toutefois, Monsieur Julien MUGERIN a saisi le Tribunal administratif de Montreuil d'une requête aux fins d'annulation des délibérations n°2.1 et 2.2 précitées portant octroi de la protection fonctionnelle au bénéfice de Messieurs TAÏBI et DEFREL. Aussi, le bénéfice de la protection fonctionnelle ayant été octroyé à Monsieur TAÏBI, Maire de Stains, il convient de procéder à la désignation d'un autre membre du Conseil municipal chargé de représenter la commune de Stains dans le cadre du contentieux l'opposant à Monsieur MUGERIN. Farida AOUDIA-AMMI précise qu'il s'agit de l'objet du rapport de ce soir.

Najia AMZAL propose la candidature de Farida AOUDIA-AMMI pour représenter la commune de Stains dans le cadre du contentieux. Elle s'enquiert d'éventuelles autres candidatures et propose de faire un vote à main levée. L'ensemble des élus acceptent de procéder à un vote à main levée.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **6 refus de prendre part au vote** (Mme Fatima DRIDER (par mandat)), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)) **et 4 non-participations au vote en qualité de membre du conseil intéressé à l'affaire** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Evelyne SEEGER (par mandat) M. Julien MUGERIN).

**ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ** Madame Farida AOUDIA-AMMI, huitième adjointe au Maire, chargée de représenter la commune de Stains dans le cadre du contentieux l'opposant à Monsieur Julien MUGERIN.

**Affaire n°4.1 - Convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » 2018-2021 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Monsieur le Maire propose de passer à une série de rapports qui vont être présentés par Mathieu DEFREL. Il va faire une présentation groupée de ces quatre affaires. Il faudra néanmoins voter séparément pour chaque rapport.

Mathieu DEFREL propose effectivement de présenter ces quatre affaires de manière groupée. Elles concernent toutes le renouvellement des conventions nouées avec les services de la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du domaine de l'enfance, de l'éducation ou de la jeunesse. Mathieu DEFREL souhaiterait, avant de préciser l'objet de chaque convention, souligner le travail de l'ensemble des services qui a été largement salué par les représentants de la CAF. Cela fait quelques mois que l'équipe municipale travaille à la rédaction d'une convention territoriale globale (CTG) à nouer avec les services de la CAF. La rédaction de cette convention a demandé du travail aux agents. Néanmoins, Mathieu DEFREL précise que, compte tenu du fait que ce sont des bêtes de travail, cela ne les a pas trop embêtés.

Lors de la dernière réunion du Comité de pilotage du 18 décembre 2018 autour de cette CTG, Monsieur le Président de la CAF, du Conseil d'administration et ses services se sont déplacés en masse pour saluer la qualité du travail fourni par les services de Stains, la continuité dans les batailles de l'équipe municipale pour proposer toujours davantage de services et de dispositifs à la disposition des Stanois, pour lutter sur les différents champs sur lesquels la CAF a les compétences et sur lesquels elle accompagne Stains depuis de nombreuses années. Mathieu DEFREL trouve assez plaisant de les repasser ce soir, même si ce sont des conventions connues et qui sont simplement actualisées. Monsieur le Maire et les élus qui ont notamment travaillé sur la question de la lutte contre l'habitat indigne, autrement dit, Fabienne TESSIER KERGOSIEN et Zaiha NEDJAR, avec les services et les centres sociaux, auront l'occasion très prochainement de signer la convention territoriale globale avec les services de la CAF.

Mathieu DEFREL va présenter quatre conventions d'objectifs. Le premier rapport concerne le financement des prestations du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021. Il rappelle les différentes structures qui bénéficient de cet accompagnement, les différents champs d'action de la collectivité, les objectifs fixés par le financeur, autrement dit la Caisse d'Allocations familiales, et, évidemment, les modalités de calcul de la subvention octroyée par la CAF dans le cadre de cette convention. Mathieu DEFREL précise que cette convention est fixée entre 2018 et 2021 mais qu'elle a aussi pour finalité de vivre et de s'enrichir des pratiques de chacune et de chacun.

La deuxième convention concerne quant à elle les prestations de services d'accueil de loisirs sans hébergement notamment sur le périscolaire. Encore une fois, la convention mentionne à la fois les modes de financement de la CAF ainsi que les modalités de financement et de calcul de la subvention. Elle précise également le champ d'action de la collectivité. Mathieu DEFREL rappelle que la ville propose depuis de nombreuses années des activités qualitatives dans le cadre de ses accueils périscolaires. Il s'agit d'un choix fondamental de la ville de pouvoir proposer des temps qualitatifs aux enfants qui fréquentent ces temps périscolaires.

Pour Mathieu DEFREL, cela signifie également de pouvoir accompagner les équipes, notamment les équipes d'animation, dans le cadre de formations et d'accompagnement à la formation continue en « intra » ou en « extra ». Mathieu DEFREL en profite pour dire que, cette année, l'équipe municipale va continuer d'accompagner un certain nombre de ses animateurs dans le cadre de la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). Elle va également très prochainement envoyer des animateurs en formation du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) afin de continuer à avoir des équipes bien formées, performantes et qui souhaitent rester sur la ville de Stains parce qu'elles s'y plaisent. Mathieu DEFREL rappelle que la ville de Stains se trouve sur un territoire qui propose énormément d'activités, qui bouge et qui, éducativement, s'inscrit toujours dans la fibre de l'éducation populaire avec une seule volonté : que l'enfant qui participe à un temps puisse y trouver du plaisir, se projette et puisse en tirer quelque chose d'essentiel. Il ne s'agit pas de faire du récréatif, du dessin, du coloriage ou jouer au ballon dans la cour, ça peut en faire partie, mais l'équipe municipale vise aujourd'hui la qualité.



La troisième convention concerne les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). La logique est la même que pour les autres, le rapport présente les modalités de calcul de la subvention et sa mise à jour dans le cadre du plan mercredi qui est passé dernièrement légalement. Là encore, Mathieu DEFREL évoque la recherche d'une prestation de qualité pour atteindre des objectifs pédagogiques sur lesquels l'équipe municipale est ambitieuse et ferme.

Enfin, la dernière convention concerne un dispositif que les élus connaissent déjà : le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Le dispositif CLAS est notamment porté sur les structures jeunesse et vise à accompagner les enfants ainsi que les parents dans la politique de réussite éducative. Mathieu DEFREL explique qu'il s'agit par exemple de proposer de l'accompagnement aux devoirs sur les structures jeunesse. Il en existe aujourd'hui trois sur la ville qui proposent cet accompagnement : Bleu Cerise, Mumia et Sadako. Les élus disposent de l'ensemble des quatre conventions qui font partie, dans leur globalité, de la CTG qui sera signée avec la CAF. Il est proposé aux élus d'approuver les conventions, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions, et dire que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Monsieur le Maire** remercie Mathieu DEFREL. Il demande aux élus s'ils souhaitent faire des commentaires, des remarques ou des observations avant de proposer de passer au vote rapport par rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Contrat enfance jeunesse » 2018-2021 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine- Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.2 - Convention d'objectifs et de financement n°18-002J Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Présentation groupée des rapports 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-002J Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.3 - Avenant n°18-164J Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) « Périscolaire » à la convention d'objectifs et de financement Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » n°18-002J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Présentation groupée des rapports 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** l'avenant n°18-164J Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) « Périscolaire » à la convention d'objectifs et de financement Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » n°18-002J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.4 - Convention d'objectifs et de financement n°18-281P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour le Service Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Présentation groupée des rapports 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°18-281P relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour le Service Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.5 - Convention d'objectifs et de financement n°18-132 « Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches-relais assistants maternels » - sis à la Maison du Temps Libre - entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire va également grouper les rapports qu'il va présenter. Il s'agit de rapports récurrents, hormis la convention de financement avec la CAF dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement pour la création d'une crèche-relais assistants maternels qui est basée sur la Maison du Temps Libre. Cette convention doit être passée avec la CAF. Monsieur le Maire rappelle que la ville de Stains a beaucoup de contractualisations avec la CAF qui est un de ses partenaires important et incontournable. La CAF permet à la ville de Stains de travailler sur toutes les questions dans le domaine de l'éducation.

## Ville de Stains

Le rapport 4.6 concerne la convention et le contrat de prêt d'aide financière pour permettre à l'équipe municipale de mettre en place le relais d'assistants maternels. **Monsieur le Maire** explique que cette série de conventions va permettre de faire fonctionner, tant sur la partie fonctionnement que sur la partie investissement, le relais d'assistants maternels qui constituait un engagement du programme d'action municipale de l'équipe. Les élus l'ont dit et le font comme c'était prévu.

**Monsieur le Maire** s'enquiert d'éventuelles observations avant de passer au vote. Il voudrait en profiter pour remercier les services qui ont travaillé d'arrache-pied pendant plusieurs mois pour mettre en œuvre ce relais d'assistants maternels. Principalement les services de la petite enfance. Il remercie également Nabila AKKOUCHE qui a suivi de très près ce dossier. Pour **Monsieur le Maire**, l'équipe municipale peut être fière que cet espace vienne compléter le travail important déjà mené en matière de petite enfance. Mathieu DEFREL a rappelé tout à l'heure la volonté de l'équipe municipale, réaffirmée lors de la rencontre avec le Directeur de la CAF, de développer l'accueil de la petite enfance. Elle y travaille avec un certain nombre de projets et en particulier le projet porté par l'association SFMAD pour la création d'une crèche associative qui verra le jour dans le quartier des Trois Rivières.

Le Directeur et le Président de la CAF ont vraiment tenu à saluer le travail remarquable et l'engagement de la municipalité en matière de petite enfance. **Monsieur le Maire** évoque des perspectives très intéressantes pour pouvoir créer d'autres structures sur la ville. Il avait eu l'occasion quelques semaines auparavant, avant les vacances, et notamment avec Nabila AKKOUCHE et d'autres élus, de rencontrer les assistantes maternelles qui sont maintenant regroupées dans ce relais. Elles étaient venues très nombreuses et étaient ravies de voir enfin cet espace, ce travail, ce lien avec les autres structures de la petite enfance se concrétiser. Il s'agissait d'un engagement de l'équipe municipale qu'elle a tenu et réalisé.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-132 « Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche - relais assistants maternels » - sis à la Maison du Temps Libre - entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 4.6 - Convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement n° 18-125 pour la création du Relais Assistants Maternels (RAM) Maison du Temps Libre, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**  
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Présentation groupée des rapports 4.5, 4.6 et 4.7.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention et le contrat de prêt d'aide financière à l'investissement n° 18-125 pour la création du Relais Assistants Maternels (RAM) Maison du Temps Libre, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 4.7 - Convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Relais assistants maternels » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**  
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Présentation groupée des rapports 4.5, 4.6 et 4.7.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Relais assistants maternels » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 5.1 - Avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre la commune de Stains, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, concernant les secteurs « Tartre Nord », « Gorki », « Stalingrad », « Centre-ville » à Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention d'intervention foncière tripartite entre la commune de Stains, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et l'Établissement public territorial de Plaine Commune concernant les secteurs Tartre Nord, Gorki, Stalingrad, Centre-ville. Il s'agit d'un avenant à la convention tripartite. Monsieur le Maire rappelle que l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) intervient déjà depuis quelques années sur le site Tartres Nord. L'équipe municipale, et elle y est fortement attachée, souhaite ainsi pouvoir à la fois maîtriser les différents projets d'aménagement urbain de la ville de Stains ainsi que porter des programmes cohérents, sérieux et de qualité qui respectent l'insertion qu'elle veut sur sa ville. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut préserver les fortes particularités de la ville de Stains. Il cite les espaces verts extrêmement importants pour Stains qui est aussi une ville-jardin. C'est vraiment la caractéristique de cette ville.

Monsieur le Maire a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de rencontrer les responsables de l'EPFIF. Ils avaient alors souhaité élargir l'intervention de cet établissement avec une veille foncière déterminante pour l'avenir de la ville de Stains en matière d'aménagement. Une veille foncière a été mise en place au moins sur trois secteurs stratégiques, en plus du secteur des Tartres qui est déjà en mutation, qui permet d'avoir une vision global et cohérente d'aménagement : il s'agit de l'entrée de ville sur le Boulevard Maxime Gorki et du secteur Stalingrad entre Bordes et la Cerisaie. Elle permet d'avoir une vision globale et cohérente d'aménagement, ceci permettra d'avoir une maîtrise complète sur l'aménagement.

Monsieur le Maire annonce une veille également importante sur le centre-ville, le cœur-ville, le centre-bourg. L'équipe municipale souhaite en effet redonner une identité patrimoniale, historique et forte au centre-bourg. Un certain nombre de rues vont être concernées : les rues de Geyter, Carnot, la rue Dumont, et l'avenue Cachin seront évidemment concernées par ces axes de réflexion, qui permettront à l'équipe municipale de se diriger vers une mise en place opérationnelle. Monsieur le Maire ne va pas apprendre aux conseillers municipaux que ces secteurs sont, pour la majorité, hautement

## Ville de Stains

stratégiques et relèvent de qualités extrêmement intéressantes. L'équipe municipale souhaite donc les protéger et les développer en respectant une insertion urbaine de qualité. L'équipe municipale travaille étroitement avec le territoire de Plaine Commune, l'EPFIF ainsi que les différents partenaires.

Pour **Monsieur le Maire**, c'est également une manière d'envoyer un signal aux promoteurs pour leur dire qu'ils ne peuvent pas venir à Stains en voulant construire de manière complètement démesurée, sans respecter le tissu urbain de la ville et sans respecter les Stanoises et les Stanois. L'équipe municipale souhaite avoir une maîtrise totale du développement de la ville. Elle est à la fois très exigeante et très vigilante avec les promoteurs qui travaillent avec elle. **Monsieur le Maire** voit des grands promoteurs presque tous les jours qui souhaitent investir à Stains. Ils pourront le faire mais ils le feront avec les conditions de la ville et dès lors que l'équipe municipale maîtrise les projets.

Il s'agit d'un choix municipal puisque ce n'est pas nécessairement le cas dans d'autres endroits. D'après **Monsieur le Maire**, les promoteurs ont tendance à construire et à proposer des programmes où, souvent, la qualité urbaine et celle des lieux d'habitation sont très peu sérieuses. Il arrive ainsi que les futurs propriétaires aient de drôles de surprises. **Monsieur le Maire** en profite pour remercier les différents responsables de l'EPFIF pour ce travail de longue haleine. Cet important dossier a enfin pu aboutir.

**Monsieur le Maire** s'adresse aux élus afin de savoir s'ils souhaitent faire des observations ou des remarques. Il propose ensuite de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre la commune de Stains, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, concernant les secteurs « Tartres Nord », « Gorki », « Stalingrad », « Centre-Ville » à Stains (93240), ci-annexé.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention d'intervention foncière tripartite, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°5.2 - Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Enghien-Vieille Mer**

Rapporteur : Francis MORIN

Francis MORIN explique que les élus sont consultés sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Croult-Enghien-Vieille Mer. Il ne doute pas qu'ils ont tous lu le schéma qui se décline avec un diagnostic, des objectifs généraux, des objectifs opérationnels et des modalités. Cela représente environ 150 pages. Francis MORIN précise qu'il s'agit vraiment d'un document clef sur la situation de l'eau dans le bassin versant. Pour lui, il faut prendre le temps d'y voyager. Ce schéma doit servir de base pour que les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, les programmes d'aménagement de développement durable et, comme évoqué par Monsieur le Maire, ceux des promoteurs, respectent et développent la qualité de l'eau. Ce sujet mériterait un exposé détaillé mais il faudrait y passer la soirée et c'est assez difficile pour un Conseil municipal.

Francis MORIN précise que ce schéma a été très travaillé et il voudrait citer quelques exemples. Cela concerne 87 communes. Le schéma se situe sur le bassin versant de la Seine. Cela touche donc le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. En élargissant un peu le sujet, les conséquences d'une agriculture intensive utilisant encore largement des pesticides et du glyphosate s'observent dans les nappes phréatiques de Stains. Le diagnostic est donc très intéressant de ce point de vue. Il note cette présence des pesticides. Sur la qualité de l'eau du robinet, Francis MORIN précise que l'eau du robinet est potable moyennant un travail de restauration extrêmement considérable. Parce qu'en réalité, la situation de l'eau dans le secteur de Stains est médiocre. Au moment où il est étudié la mise en place d'une régie publique de l'eau ou non au niveau de l'intercommunalité, ce rapport est en amont de toutes les réflexions importantes qui sont menées.

Francis MORIN note qu'il y a notamment des choses très intéressantes concernant les programmes de construction et la nécessaire anticipation. La mise en séparatif des eaux pluviales et des eaux usées est en cours à Stains mais coûte très cher. Elle n'est pas simple mais elle évite les inondations et le mélange des eaux usées avec l'eau pluviale qui est moins contaminée. Francis MORIN a également noté des éléments sur les plantes invasives : la Renouée du Japon, la Jussie à grandes fleurs, le Bident à fruits noirs. Ce sont des plantes qui envahissent largement les bassins de Stains et qui nuisent à l'environnement.

Francis MORIN profite de ce rapport pour évoquer l'inquiétude suscitée par les projets comme Europacity sur le secteur de Garges-lès-Gonesse concernant les conséquences sur la qualité de l'eau. Pour lui, il faut surtout restaurer un déroulement naturel de l'eau dans cette zone extrêmement urbanisée où c'est très difficile. Il faut également limiter l'imperméabilisation des sols qui risque de provoquer une dégradation du niveau de l'eau. Francis MORIN communique des petits éléments mais qui sont très limités par rapport à la richesse du rapport. Il invite les élus à lire ce rapport qui n'est pas inintéressant.



Le Conseil municipal est consulté pour approuver ou non ce Schéma. Il y aura, à la lecture, un Comité local au niveau des 87 communes qui sera encore chargé de modifier ce schéma. Francis MORIN explique que les citoyens peuvent participer dans le cadre, non pas d'une enquête publique, mais des contributions. Ce n'est pas le grand débat, mais ça peut y ressembler. Pour Francis MORIN, l'eau mériterait de faire partie d'un grand débat public. Un peu comme l'air. Le Grand Paris a des ambitions d'urbanisation que Francis MORIN réproouve mais qui sont en cours. Il explique qu'il y aura, si la qualité de l'eau n'est pas surveillée très attentivement et améliorée dans le sens de ce schéma d'aménagement, à long terme, des problèmes. Il est demandé aux élus de donner un avis favorable à ce projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Croult-Enghien-Vieille Mer.

**Monsieur le Maire** remercie Francis MORIN pour ce rapport et ces explications assez précises sur les enjeux de l'eau. Il cède la parole à Angèle DIONE qui souhaiterait faire une remarque.

Angèle DIONE souhaiterait faire une remarque encore plus large concernant le droit à l'accès à l'eau. Elle s'étonne de voir un deux poids deux mesures. Elle note qu'il y a une démarche COP 21 qui doit faire en sorte que tout ce qui peut être intéressant pour l'être humain est d'avoir accès à l'eau. Angèle DIONE rappelle que, pendant que certains s'inquiètent de la potabilité de l'eau, certaines populations n'ont même pas accès à l'eau. Elle trouve ça bien de prendre des décisions mais elle insiste sur le fait que le monde ne s'arrête pas en France, il est plus large que ça. Il est, pour elle, important de penser que des personnes, dans les villes comme les villes jumelées ou ailleurs, n'ont pas accès à l'eau et encore moins à l'eau potable. Angèle DIONE souhaitait simplement le faire remarquer.

Francis MORIN souligne qu'Angèle DIONE a parfaitement raison. Il raconte s'être rendu à Figuié et avoir, à cette occasion, mesuré leur capacité à gérer une eau extrêmement rare de façon collective et solidaire. Il a également constaté l'extrême fragilité des nappes fossiles, phréatiques... Francis MORIN confirme qu'ils se trouvent effectivement dans une situation « privilégiée » bien que la sécheresse commence à s'accumuler. On s'est habitué à ne pas compter l'eau et à considérer qu'il s'agissait d'une ressource inépuisable. En réalité, cette ressource n'est pas inépuisable et elle peut être contaminée. Francis MORIN le dit à nouveau, Angèle DIONE a raison : ce travail est on ne peut plus nécessaire dans d'autres régions du monde. C'est la raison pour laquelle Plaine Commune a participé, avec des techniciens, à un travail de diagnostic et de préconisation afin d'améliorer la gestion de l'eau à Figuié. Cette dernière est extrêmement performante mais elle nécessitera, lorsque la population augmentera, une amélioration

**Monsieur le Maire** remercie Francis MORIN ainsi que Angèle DIONE pour ses propos qui viennent compléter ceux de Francis MORIN. **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : **DONNE** un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croutl-Enghien-Vielle Mer.

**Affaire n° 5.3 - Prise de participation de la commune de Stains au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Energie Citoyenne**  
Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Fabienne TESSIER KERGOSIEN explique que, dans la continuité de son engagement en faveur du développement durable et notamment de ses actions de lutte contre la précarité énergétique, la ville soutient un changement de modèle énergétique. C'est pour ces raisons qu'en 2018, le Conseil municipal a délibéré en faveur de l'adhésion à l'association Plaine Energie Citoyenne. Dans le prolongement de cette adhésion, il est proposé que la ville entre au capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dont la création a été votée par les membres de l'association et qui a été lancée officiellement le 13 novembre 2018.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN ajoute que l'objet de la SCIC est la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable et la revente de l'énergie produite. La coopérative vise également à sensibiliser les citoyens à la maîtrise de l'énergie. Fabienne TESSIER KERGOSIEN précise que Plaine Energie Citoyenne mise sur la production d'énergie en toiture avec des panneaux solaires photovoltaïques. Elle ajoute que la coopérative veillera à choisir des panneaux fabriqués en Europe, dans le respect des droits humains et de l'environnement. La société coopérative Plaine Energie Citoyenne agit pour l'économie locale et l'autonomie énergétique du territoire en proposant à des acteurs de différents horizons de s'impliquer collectivement dans la transition écologique.

Ainsi, étant donné l'intérêt pour la ville de voir se développer des systèmes de production d'énergie renouvelable sur son territoire et notamment sur son patrimoine communal, et dans la continuité des actions menées pour la transition énergétique, il est proposé que la ville devienne sociétaire de la SCIC avec une prise de participation au capital à hauteur de 50 parts sociales soit 2 500 €. Fabienne TESSIER KERGOSIEN explique que dans ce cadre, il convient de désigner, pour représenter la commune de Stains au sein de cette structure, un membre titulaire et un membre suppléant.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à :

- décider de la prise de participation de la commune de Stains au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Energie Citoyenne,
- décider de la souscription de 50 parts sociales à 50 € l'une, soit un montant de 2 500 €,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document y afférent ;
- désigner un représentant de la commune de Stains pour la représenter dans les instances de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Energie Citoyenne.

Monsieur le Maire remercie Fabienne TESSIER KERGOSIEN. Il se réjouit de pouvoir s'associer au travail de cette société coopérative. Monsieur le Maire rappelle que la ville travaille déjà avec cette société, qu'elle a déjà eu des contacts et des relations avec elle. Néanmoins, la municipalité de Stains va conforter et concrétiser sa participation avec Plaine Energie Citoyenne qui est déjà implantée dans un certain nombre de villes sur le territoire. Il est proposé aux élus de désigner Fabienne TESSIER KERGOSIEN comme titulaire et Afifa GUERRAH comme suppléante. Monsieur le Maire rappelle qu'il peut y avoir d'autres candidatures et cède la parole à Francis MORIN.

Francis MORIN voudrait simplement préciser qu'il pense que le choix qui a été fait par l'Assemblée générale, au moment de la constitution de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, était de ne pas constituer de collèges. Ainsi, suivant le principe de la coopérative, chacun se représente lui-même. Aussi bien les salariés que les sociétaires individuels comme Francis MORIN ou que les collectivités. Francis MORIN ne sait donc pas s'il existe des places de droit dans le Conseil Coopératif. Pour lui, il est quand même préférable de désigner des représentants qui pourront, en Assemblée générale, se porter candidats pour siéger au Conseil Coopératif. Francis MORIN préconise de décider avec Fabienne TESSIER KERGOSIEN et Afifa GUERRAH, en prévision du jour où l'une d'elles se rendra dans cette réunion, si la municipalité de Stains souhaite être membre du Conseil Coopératif. Ce n'est pas obligatoire mais pour Francis MORIN c'est bien. Par ailleurs, il explique qu'une recherche est actuellement menée pour définir une surface de toit qui serait disponible pour installer un équipement de panneaux photovoltaïques. Le toit de Thorez avait été envisagé mais il semblerait que la couverture soit trop ancienne pour que la bonne installation soit garantie. Francis MORIN sait qu'il y a eu une réunion entre José PALOMARES et Coralie MOIGNEAU afin d'étudier les possibilités sur les écoles de Stains. Pour Francis MORIN, il est également envisageable d'inciter d'autres surfaces et des promoteurs. Il pense notamment, s'il n'est pas trop tard, au futur groupe scolaire sur la zone des Tartres. Il ne croit pas que cela figure dans le programme ni dans le cahier des charges mais il a envisagé cette possibilité.

Monsieur le Maire annonce à nouveau les candidatures de Fabienne TESSIER KERGOSIEN, en tant que titulaire, et de Afifa GUERRAH, en tant que suppléante, et s'enquiert d'éventuelles autres candidatures. Monsieur le Maire, en l'absence d'autres candidatures, propose de procéder au vote. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent voter au scrutin secret ou par un vote à main levée. Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Etant conseiller intéressé à l'affaire, Monsieur le Maire précise que Francis MORIN ne peut prendre part au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)) **et 1 non-participation au vote en qualité de membre du conseil intéressé à l'affaire** (M. Francis MORIN)

**ARTICLE UN : DECIDE** la prise de participation de la commune de Stains au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Energie Citoyenne.

**ARTICLE DEUX : DECIDE** la souscription de 50 parts sociales à 50 € l'une, soit un montant de 2 500 €.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document y afférent.

**ARTICLE QUATRE : DESIGNER** pour représenter la commune de Stains dans les instances de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Energie Citoyenne :

- Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN en qualité de représentante titulaire,
- Madame Afifa GUERRAH en qualité de représentante suppléante.

**ARTICLE CINQ : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

#### **Affaire n°5.4 - Adhésion au contrat de stabilisation et de coordination des centres de santé**

Rapporteur : Najia AMZAL

Najia AMZAL explique qu'il s'agit de l'affaire concernant l'adhésion au contrat de stabilisation et de coordination des centres de santé. Le 7 mars dernier, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France a classé Stains en zone d'intervention prioritaire. Pour Najia AMZAL, il s'agit d'une excellente nouvelle pour la ville, car cela permet notamment aux professionnels de santé qui souhaitent s'installer à Stains de bénéficier d'aides à l'installation. Une mesure qui permet de lutter contre la désertification médicale.

Aujourd'hui, la commune de Stains peut, dans le cadre de l'accord national des centres de santé auquel elle a adhéré en décembre 2015, adhérer également au contrat de stabilisation et de coordination. Il vise à encourager les centres de santé des zones sous-denses en matière d'offres de soins à maintenir leur activité. Najia AMZAL précise que c'est évidemment le cas de la ville de Stains. Ce contrat de stabilisation et de coordination va permettre d'obtenir une aide de 5 000 euros par équivalent temps plein de médecin salarié (généralistes et spécialistes) du centre de santé. Najia AMZAL ajoute que la ville de Stains, compte tenu de l'effectif des médecins salariés employés au 31 décembre 2018, va pouvoir recevoir 33 850 euros sur une année pleine.

**Monsieur le Maire** remercie Najia AMZAL et se tourne vers les élus pour d'éventuelles remarques ou observations. Il propose, dans le cas contraire, de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'adhésion de la commune de Stains au contrat de stabilisation et de coordination des centres de Santé pour le centre de santé Colette Coulon sis à Stains.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment le formulaire d'adhésion au contrat de stabilisation et de coordination des centres de santé, ci-annexé, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°6.1 - Convention d'objectifs et de financement n°18-284P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour le Centre social municipal Maison du Temps Libre entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** va, en l'absence de Zaiha NEDJAR, présenter les quatre rapports concernant les affaires 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4. Il s'agit de conventions d'objectifs et de financement pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité, pour le Centre social municipal de la Maison du Temps Libre, ainsi que le Centre social municipal la Maison pour Tous Yamina Setti.

**Monsieur le Maire** évoque également des conventions d'objectifs et de financement tournées vers l'animation globale pour le Centre social des quartiers du Maroc et Avenir. Il s'agit de deux conventions, de deux projets différents sur ce centre. La CAF est, là encore, un des partenaires importants sur la ville. Les élus disposent du contenu de ces conventions qui sont la reconduction avec des évolutions dans les différents projets en fonction des orientations et des thématiques proposées.

**Monsieur le Maire** s'enquiert d'éventuelles remarques avant de voter les affaires une par une.

## Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-284P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour le Centre social municipal « Maison du Temps Libre », ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°6.2 - Convention d'objectifs et de financement n°18-285P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour le Centre social municipal Maison pour Tous Yamina Setti entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Présentation groupée des rapports 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-285P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour le Centre social municipal « Maison pour Tous Yamina Setti », ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°6.3 - Convention d'objectifs et de financement « Animation globale » n°17-223A du Centre social des quartiers du Maroc et Avenir, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Présentation groupée des rapports 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°17-223A « Animation globale » du Centre social des quartiers Maroc et Avenir, ci-annexée, entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, et la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°6.4 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement « Animation globale » n°17-223A du Centre social des quartiers du Maroc et Avenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Présentation groupée des rapports 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina

## Ville de Stains

KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement n°17-223A « Animation Globale » du Centre social Maroc et Avenir pour les années 2017 à 2021, ci-annexé, entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.

### **Affaire n° 7.1 - Vœu de la majorité municipale relative à l'adoption d'une zone à faibles émissions sur l'ensemble du territoire Métropolitain**

Rapporteur : Francis MORIN

Francis MORIN voudrait faire un peu d'histoire avant de présenter le rapport. L'Europe a fixé un certain nombre de normes qui détermine une obligation pour des zones où la pollution atmosphérique dépasse un certain seuil. Elles sont en effet contraintes de prendre des mesures appropriées pour réduire ce taux d'émission. Francis MORIN rappelle que la pollution atmosphérique ne provoque pas une mort directe mais accélère les décès de 40 000 personnes en France, 8 000 sur la région Ile-de-France et environ 5 000 sur le secteur concerné. Francis MORIN évoque une réflexion menée trois ou quatre ans auparavant entre la ville de Paris et Plaine Commune dans le cadre d'une ZAPA (zone d'actions prioritaires pour l'air). Des études qui avaient alors été menées concluaient que la zone concernée par cette pollution se trouvait à l'intérieur de l'autoroute A86.

Francis MORIN revient à la période actuelle. La métropole du Grand Paris a pleine compétence tant qu'elle existe encore. Francis MORIN précise qu'il est question qu'elle disparaisse en mars ou avril, peu importe, tant qu'elle existe, elle a la compétence. Un vote a décidé une zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE) à l'intérieur de la circonférence de l'A86. Il est précisé dans le vœu notamment le nombre de personnes concernées. La municipalité de Stains s'est alors posée la question de la conséquence de cette zone au-delà de l'A86. Francis MORIN parle ainsi de plusieurs inquiétudes. Premièrement, tous les camions qui ne sont pas aux normes risquent de circuler à l'extérieur de l'A86, autrement dit, à Stains. Cette inquiétude existe également concernant les véhicules individuels. Francis MORIN précise que les dispositions sont prises pour que la mutation du parc automobile et camion se fasse d'ici 2021. Un délai est donc prévu. Néanmoins, ce n'est pas nécessairement facile de changer de voiture ou de camions pour des populations en difficulté ou les petits artisans. C'est la raison pour laquelle, à l'époque de la ZAPA, aucune décision n'avait été prise immédiatement.

Pour Francis MORIN, il est nécessaire, compte tenu du nombre de décès accélérés, de mettre en place cette zone. Cependant, la limiter à l'intérieur de l'A86 ne lui semble pas être la meilleure hypothèse, puisqu'il va y avoir un déplacement. La seule hypothèse qui semble viable serait d'avoir cette ZFE sur l'ensemble du territoire urbain concerné. Cela



ne signifie pas, si les élus adoptent ce vœu, que la ZFE ne se fera pas. En revanche, cela posera la question afin qu'elle soit élargie le plus rapidement possible à toutes les villes concernées. Aujourd'hui, toutes les villes ne partagent pas le même point de vue. Tous les partis politiques, tout le monde se questionne sur les conséquences sociales. Un certain nombre de villes situées à l'intérieur de l'A86 ne veulent pas y entrer. La ville de Stains demande, au contraire, à en faire partie. Francis MORIN insiste sur l'importance du débat. Un certain nombre des habitants de Stains ne pourront plus, au moment où cette ZFE sera mise en place, aller dans Paris, Saint-Denis... Cette mesure sera donc, s'il n'y a pas une politique d'augmentation des transports en commun et d'aides supplémentaires pour changer de voiture ou de camion, globalement discriminatoire. La municipalité de Stains présente ce vœu. Francis MORIN précise qu'elle est la première à aller dans ce sens-là, il faudra voir avec les autres villes dans la même situation que Stains. En ce qui concerne les transports en commun, il a bien été indiqué que les crédits prévus pour la ligne directe Paris-Roissy représentent 3 milliards. Francis MORIN trouve cela énorme. Ce sont des crédits qui pourraient être réinjectés sur des développements de transports en commun, leur fréquence... pour que la limitation de la circulation des véhicules en général soit possible.

**Monsieur le Maire** remercie Francis MORIN pour la présentation de ce vœu extrêmement important dans sa portée politique et plus largement dans sa portée écologique. Il est également très important pour ce que l'équipe municipale souhaite mettre en mouvement et sa volonté de construire une société avec un environnement différent de celui qu'elle subit souvent, malheureusement. **Monsieur le Maire** évoque également le projet de la liaison Paris-Charles De Gaulle Aéroport dont il juge le coût hallucinant. Il avait eu l'occasion de le dire lors d'une réunion à Plaine Commune ou ailleurs. Il avait également signalé que cet argent pourrait servir à financer d'autres projets de transports en commun. **Monsieur le Maire** a cité, entre autres, ceux que défend l'équipe municipale de Stains. Il invite les élus à lire une partie du rapport concernant les travaux sur le Grand Paris Express. Les dépassements financiers sont hallucinants. **Monsieur le Maire** trouve cela assez inquiétant. Pour lui, la bataille menée pour les transports en commun et pour en développer davantage sur Stains est, dans ce contexte, encore plus pertinente et fondée. Cela donne encore plus de force à l'équipe municipale pour continuer dans ce sens.

**Monsieur le Maire** cède la parole à Julien MUGERIN qui demande à intervenir.

Julien MUGERIN rejoint entièrement la majorité sur la nécessité d'agir pour l'environnement, un développement durable et plus particulièrement sur les émissions de gaz issus des carburants. Il note qu'il suffit de s'éloigner un peu de Stains et de prendre un peu de hauteur, notamment au niveau de Gonesse sur l'embranchement vers l'A1, pour observer l'ensemble du bassin parisien. En général, et surtout le matin, il est possible d'observer une couche épaisse noire au-dessus de la région. Il faut donc trouver des solutions pour faire baisser les émissions de gaz issus des carburants.

En ce qui concerne la ZFE, Julien MUGERIN pense que cela peut être une bonne solution. Néanmoins, comme la majorité l'a bien souligné et comme c'est noté dans le vœu, son souci est l'aspect social. Il pense aux personnes qui possèdent des véhicules plus anciens

ou aux artisans qui possèdent des poids lourds qui ne sont pas équipés de moteurs nouvelle génération. Pour Julien MUGERIN, ces personnes n'ont pas choisi d'avoir ce type de véhicules. Il prend l'exemple de quelqu'un qui habite Stains et qui travaille en Seine-Saint-Denis à Coubron ou à Vaujours. C'est compliqué, car l'utilisation de la voiture n'est pas, pour beaucoup de personnes, optionnelle. C'est ce que regrette Julien MUGERIN. Il a l'impression qu'avec cette ZFE on a mis, une nouvelle fois, la charrue avant les bœufs, comme l'avait fait le Président de la République et c'est pour ça qu'on a eu ces manifestations des gilets jaunes.

Pour Julien MUGERIN, le cadre légal qui fixe les contraintes a été mis en place avant d'aider les personnes à trouver de quoi renouveler leurs matériels roulants. Julien MUGERIN pense qu'il s'agit d'un véritable problème social et qu'il y a un peu trop de précipitation. Même s'il rejoint la majorité sur l'éventualité d'élargir la décision qui a été prise pour l'intérieur de l'A86 sur l'ensemble du périmètre de la métropole. Cette idée lui semble parfaitement logique. Le principe de la ZFE inquiète tellement Julien MUGERIN qu'il lui semble précipité de prendre cette décision et de demander son élargissement jusqu'à Stains. C'est la raison pour laquelle, non pas par opposition à la création de moyens pour faire diminuer la pollution, mais plus sur l'aspect social, l'opposition ne votera pas ce vœu.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Francis MORIN.

Francis MORIN voulait simplement dire, et c'est la raison pour laquelle il a parlé de la ZAPA, que la municipalité a déjà décidé d'attendre pour des raisons qui sont sociales. En attendant, il y a toujours des décès et les populations les plus pauvres continuent d'être les plus touchées par la pollution atmosphérique. L'équipe municipale a beaucoup de batailles à mener afin d'obtenir des aides pour les mutations du parc automobile. Il faut également obtenir des aides pour une politique de transports en commun qui fonctionnent. Pour Francis MORIN, il n'est pas possible de continuer à différer en attendant que les personnes aient changé de voiture. En revanche, il explique qu'il faut toucher tout le territoire concerné.

**Monsieur le Maire** remercie Francis MORIN et cède la parole à Mathieu DEFREL.

Mathieu DEFREL, rejoint Francis MORIN dans son propos, on ne peut pas reporter à demain ce qui arrivera inévitablement dans les prochaines semaines. En effet, les lois sont votées et il faut à un moment donné agir contre ces zones à forte pollution. Les grandes agglomérations comme la région parisienne sont principalement touchées. Elles émettent beaucoup de gaz à effet de serre, de particules fines et autres pollutions qui, à un moment donné, touchent les personnes les plus fragilisées. Mathieu DEFREL évoque la situation des enfants et le nombre de cas d'asthme, d'allergies précoces, et de maladies comme le cancer qui se développent. Certaines personnes ne meurent pas directement des effets de la pollution mais vivent toute leur vie avec des séquelles et peuvent se retrouver dans des situations très préoccupantes, même avec un niveau de vie confortable.

L'équipe municipale est largement mobilisée sur la bataille autour de la possibilité, pour la population, de disposer de solutions de secours au-delà d'un renouvellement de véhicules. Il s'agit, pour Mathieu DEFREL, d'avoir des transports dignes de ce nom et d'arrêter d'être aux portes du Grand Paris dans une zone blanche. Aujourd'hui, il est difficile d'avoir des pouvoirs publics qui tranchent sur la nécessaire nécessité d'avoir du transport lourd sur la ville de Stains. L'équipe municipale ne lâchera pas la bataille. Mathieu DEFREL explique que c'est la raison pour laquelle il faut, aujourd'hui, continuer les mobilisations pour pouvoir obtenir des transports lourds comme le tramway, le métro, les BHNS (*bus à haut niveau de service*)... Autrement dit, tout ce qui peut permettre à des habitants qui n'ont pas absolument besoin d'utiliser leurs véhicules d'avoir une solution de repli et de se trouver dans une zone de chalandise qui est desservie par des transports en commun dignes de ce nom.

Mathieu DEFREL évoque également le projet du CDG Express qui représente 3 milliards d'euros, autrement dit 1/5<sup>ème</sup> du montant prévu initialement pour la Métropole du Grand Paris pour les extensions des réseaux de transport de la métropole du Grand Paris. Près de 15 milliards étaient initialement prévus. L'enveloppe a explosé avec le retard pris pour différentes raisons. Mathieu DEFREL se rappelle d'une déclaration de Madame PECRESSE, Présidente de la région, qui disait commencer à douter de l'utilité du CDG Express. Mathieu DEFREL s'adresse aux élus de l'opposition. Il estime qu'ils ont leur rôle à jouer pour que la direction de cette région, qui est plutôt de leur tendance politique, fasse des choix humains et concède que cette ligne ne sert à rien. Elle est hors sol, déconnectée des habitants, qui n'est pas pour l'utilité des habitants, qui est destinée aux touristes.

Mathieu DEFREL reconnaît qu'ils ont, en tant que premier territoire touristique mondial en termes de transit, besoin du tourisme. Néanmoins, le territoire n'a pas besoin de cette ligne directe coupée des habitants. Il faut des transports de proximité, durables et qui permettent aux habitants d'aller d'un point A à un point B en utilisant moins la voiture. Mathieu DEFREL insiste sur la nécessité de ce constat aujourd'hui. Il espère voir prochainement les élus de l'opposition dans les batailles pour les transports aux côtés de la majorité. Il regrette que la majorité ait été, jusqu'à présent, un peu seule et il trouve cela bien dommage.

Mathieu DEFREL voudrait faire en sorte d'avoir le maximum d'outils pour lutter à la fois contre l'éloignement des habitants sur des questions qui relèvent de la dignité humaine et à la fois sur des batailles qui seront des enjeux de demain quant à la frontière psychologique que la municipalité va accepter de poser sur cette ZFE ou le nom qu'on lui donnera plus tard. En effet, même si cette dernière intégrait tout le territoire, ce qui pour Mathieu DEFREL relèverait de la justice sociale, la problématique serait repoussée sur les territoires pré ruraux voire ruraux. La limite s'arrêterait aux portes du Vexin français qui reste aujourd'hui un parc naturel éminemment important pour la région Ile-de-France. Mathieu DEFREL explique qu'il pourrait alors y avoir des voitures polluantes sur ce territoire mais pas en agglomération. Ce serait, pour lui, dommage. Il faut néanmoins fixer une frontière. Le débat reste entier dans le domaine de la transition écologique souhaitée en France ainsi que sur les moyens pour y parvenir dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

**Monsieur le Maire** remercie Mathieu DEFREL et donne la parole à Fabienne TESSIER KERGOSIEN.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN est à la fois pour et contre la ZFE. Elle regrette que certaines villes ne soient pas mises dans cette zone pour également avoir le droit d'avoir des véhicules « propres » et ne pas hériter des déchets des autres villes. En même temps, elle est alertée actuellement, dans le cadre de son activité professionnelle dans la création d'entreprises, par beaucoup de petits entrepreneurs qui ne pourront plus, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, rentrer dans Paris. En effet, leurs véhicules ne répondent plus aux critères exigés. Fabienne TESSIER KERGOSIEN signale que rien ne leur est proposé. C'est la raison pour laquelle il va falloir, d'un point de vue économique, mener des réflexions pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui payent et qui subissent. L'avis de Fabienne TESSIER KERGOSIEN est partagé mais elle votera pour.

Elle voudrait par ailleurs, concernant le CDG Express, apporter son soutien à la Mairie de Mitry-Mory. En effet, vendredi dernier le préfet de la Seine-et-Marne a reçu la Maire de Mitry-Mory qui lui a signifié vouloir consulter les parties. Pourtant, le lundi matin les pelleteuses étaient en train de creuser. Pour Fabienne TESSIER KERGOSIEN, il y a un véritable problème de consultation avec les Maires et c'est gravissime.

**Monsieur le Maire** remercie Fabienne TESSIER KERGOSIEN et donne la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN voudrait préciser, afin de clarifier ses propos, qu'il n'est pas pour attendre que les choses se passent. Il est conscient qu'il y a urgence à agir aussi bien sur la pollution que sur le développement durable ou le réchauffement climatique. Julien MUGERIN dit simplement qu'il faudrait imaginer d'autres méthodes, agir différemment sans oublier les plus fragiles socialement. En ce qui concerne le Charles De Gaulle Express, Julien MUGERIN a la conviction que ce projet est en train de mourir dans l'œuf. Il s'en réjouit puisque ce projet représente une belle inégalité. L'opposition partage entièrement l'avis de la majorité sur ce sujet.

Julien MUGERIN est content de constater que la Présidente de la région commence à prendre du recul sur ce projet. On arrivera peut-être à une situation où elle s'y opposera. Julien MUGERIN le répète, ce projet n'est aujourd'hui pas nécessaire même s'il est en grande partie sur fonds privés. Il attend davantage des améliorations sur le RER D, le RER B, autrement dit, les lignes qui sont utilisées au quotidien. Julien MUGERIN a noté que de plus en plus de grands élus prennent de la distance avec le projet CDG Express. Pour lui, cela signifie qu'il est en train de mourir dans l'œuf, et heureusement. Julien MUGERIN appelle néanmoins à rester vigilant.

**Monsieur le Maire** estime que l'équipe municipale, dans ce vœu, ne s'écarte pas du tout de l'attention qu'elle porte envers les populations les plus fragilisées et vulnérables. Au contraire, elle souhaite démontrer par ce vœu, comme tout à l'heure au moment du vote sur les orientations budgétaires, que sa décision est tournée vers un choix politique très fort qui engage la question climatique, la question de la santé publique et la question

sociale. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit, pour l'équipe municipale, d'une sacrée bataille. Ce vœu est, pour lui, un vœu de bon sens, pragmatique et qui fait appel à l'intelligence collective pour lutter contre toutes les formes de pollution que la ville subit. Ce vœu est à contre-courant de la bataille menée avec l'équipe municipale sur le passage des camions qui traversent la commune de Stains. **Monsieur le Maire** note cependant que le passage des camions est, grâce à la ténacité de l'équipe municipale, moins important. Ces derniers restent nombreux et créent de la pollution et de graves conséquences en matière de santé publique. Voilà l'enjeu de ce vœu et, plus largement, de la bataille et du choix que l'équipe municipale fait pour faire en sorte que la question climatique reste une question importante au même titre que la question sociale, et donc la question des habitants. **Monsieur le Maire** propose de passer au vote et précise que chacune et chacun prendra ses responsabilités.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **26 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** le vœu présenté par la majorité municipale demandant l'adoption d'une zone à faibles émissions sur l'ensemble du territoire métropolitain, ci-après :

La Métropole du Grand Paris (MGP) exerce de plein droit, en lieu et place des communes, la compétence « lutte contre la pollution de l'air et élaboration-adoption du plan climat air énergie métropolitain » (article L.5219-1 du CGCT).

À ce titre, les élus métropolitains ont adopté, en séance le 12 novembre 2018, la mise en place de la Zone à Faible Émissions (ZFE) métropolitaine, dont le déploiement débutera en juillet 2019, avec un déploiement progressif jusqu'en 2024. Dès juillet 2019, au sein de la ZFE, les poids lourds les plus polluants seront interdits 7j/7 et les autres véhicules les plus polluants du lundi au vendredi de 8h à 20h. À terme, en 2030, l'objectif défendu est d'atteindre 100 % de véhicules propres sur cette zone.

Au sein de l'espace métropolitain, 1.3 million d'habitants respirent un air très pollué et 5000 décès prématurés par an sont liés à cette pollution. Il s'agit donc d'une nécessaire mesure de santé publique. La ZFE a été expérimentée dans 200 villes européennes avec une baisse constatée de 12 à 15 % de la pollution.

Or, le périmètre de la ZFE, défini par la Métropole du Grand Paris, est limité à 79 communes, situées dans tout ou partie du périmètre de l'A86, suite aux études de 2012 montrant que cette zone est la plus polluée. Dans ces 79 communes où la pollution pourra donc baisser, les poids lourds et les véhicules particuliers les plus polluants seront interdits. Mais rien au-delà de l'A86 comme à Stains, Pierrefitte, Villetaneuse... Cette limitation risque de provoquer un « effet report » notamment avec les poids lourds les plus polluants, accentuant ainsi les difficultés que nous pouvons constater en termes de qualité de l'air, mais aussi de saturation de nos axes routiers.

## Ville de Stains

La MGP, qui est censée concourir à la réduction des inégalités en son sein, crée ainsi une inégalité de fait entre sa centralité et sa périphérie, car elle déplace les zones de nuisances. La Métropole du Grand Paris, intercommunalité de 131 communes, doit développer une politique cohérente et solidaire entre toutes les villes qui la composent, pas accentuer les fractures.

Il serait profondément dommageable de renoncer à cette mesure une nouvelle fois. Celle-ci doit être prise en créant les conditions de la mutation des véhicules, en développant les alternatives non polluantes : le périmètre concerné peut être largement étendu, la pollution ne connaît pas de frontières.

Cette décision de création d'une ZFE doit également s'accompagner d'investissements importants pour développer les transports en commun et les mobilités douces, pour offrir aux habitants des alternatives au transport individuel polluant. Les moyens existent, en déplaçant, par exemple, les crédits prévus pour la ligne directe Paris Roissy (CDG express) vers les voies de transport en commun au-delà de la A86.

La Métropole du Grand Paris, la Région et l'État, garants des politiques de qualité de l'air et des transports, doivent travailler de concert avec les villes pour renforcer le maillage en transports en commun, dans les mêmes délais prévus.

Cette mesure doit, en complémentarité de l'action de l'État, favoriser la mutation du parc automobile par des mesures incitatives plus fortes que celles qui sont proposées actuellement. S'il est de la responsabilité de la puissance publique d'initier des politiques publiques ambitieuses et écologiquement responsables, il est contreproductif, d'interdire les véhicules les plus polluants sans offrir toutes les conditions financières aux ménages pour réaliser cette mutation.

Seule une politique conjointe alliant lutte contre les transports polluants, aides à la mutation du parc automobile et développement de transports en commun qualitatifs permettra de répondre sans discrimination à l'impératif écologique et de santé publique.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt-deux heures trente.**

Le Secrétaire de séance  
Monsieur Mathieu DEFREL



Le Maire  
Monsieur Azzedine TAÏBI

